

2354

1432

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Compétitivité et développement humain durable

**PREMIER RAPPORT D'EXECUTION DU IX^o PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL
(1996-1997)**

Octobre 1997

INTRODUCTION.....	3
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	3
II. L'EVOLUTION RECENTE DES TENDANCES LOURDES.....	9
II.1 LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE FORTE	10
II.2 LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE	10
II.3 LES VALEURS ET MENTALITÉS	10
II.4 LES POUVOIRS	11
III. CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	12
IV. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE.....	20
IV.1 LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE	20
IV.1.1 <i>Les sources de croissance</i>	21
IV.1.2 <i>La dynamique du système productif</i>	24
IV.1.3 <i>La politique des prix et des salaires</i>	28
IV.1.4 <i>La relance de l'investissement</i>	29
IV.1.5 <i>L'évolution du commerce extérieur</i>	38
IV.1.6 <i>La balance des paiements extérieurs</i>	42
IV.1.7 <i>Politiques monétaire et budgétaire</i>	43
IV.2 LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.....	54
IV.2.1 <i>Le développement durable</i>	54
IV.2.2 <i>Le développement humain</i>	58
IV.2.3 <i>La Bonne Gouvernance</i>	64
V. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS	66

INTRODUCTION.

La compétition des économies à l'échelle mondiale se précise avec les accords de l'OMC et la raréfaction des flux d'aide vers les pays en développement en général et le continent africain en particulier. Les mutations rapides des technologies et le développement de système d'information ont largement contribué à la globalisation de l'économie . Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique au Sud du Sahara, caractérisés par la faiblesse de leur poids dans le commerce mondial et dans l'échange technologique et un lourd endettement, auront du mal à s'intégrer dans le processus. Pour atténuer ce risque de marginalisation économique , l'initiative spéciale de l'ONU et la loi CRANE-DERMONT ont été mises en place pour soutenir les pays en développement engagés dans des réformes de structure. Il convient d'y ajouter l'initiative conjointe Banque Mondiale /Fonds Monétaire International en direction des Pma pour l'allégement voire l'annulation de la dette multilatérale.

Les orientations stratégiques du IX^{ème} Plan (1996-2001) permettent à la société de tirer le meilleur profit de cet environnement. Il s'agit, dans un environnement changeant, de faire le point sur les évolutions de cette société et d'apprécier la capacité de chacune de ses composantes à atteindre les objectifs fixés par le Plan. Le bilan est l'occasion de revoir avec l'ensemble des partenaires (Société civile , Administration centrale et décentralisée, Secteur privé , Ong...) les moyens de rectifier éventuellement la trajectoire d'un secteur ou d'une composante en tenant compte des changements intervenus dans l'environnement.

Le présent rapport d'exécution mesure les progrès réalisés en direction de la compétitivité et du développement humain durable. La compétitivité ne peut être analysée que par rapport au contexte de mondialisation (I) qui sera décrit en premier lieu avant d'examiner les inflexions en cours au regard du scénario tendanciel (II) et ensuite les mesures et actions publiques qui concourent aux orientations stratégiques (III) . La quatrième partie, consacrée à l'évaluation du neuvième plan pour 96 et 97 donne un état des lieux de la situation socio-économique et institutionnelle. La gouvernance sera examinée dans ce chapitre pour apprécier le poids des problèmes institutionnels dans le processus de développement.

En annexes, figurent les bilans des secteurs et de la décentralisation.

I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.

La société sénégalaise est ouverte à un monde en mutation profonde sur les plans économique et culturel. Les forces mondiales qui agissent sur les économies nationales ont déjà des effets visibles : la notion de frontière est de plus en plus désuète, les technologies nouvelles de communication transmettent des informations et surtout des modes de vie qui font craindre une remise en cause des valeurs traditionnelles favorables au progrès. C'est surtout l'évolution des échanges

de biens et services avec une plus grande facilité offerte par les nouveaux accords internationaux et celle des flux d'investissement privé qui deviennent de plus en plus déterminants dans les stratégies de développement.

Les statistiques mondiales de la CNUCED montrent que le commerce total de marchandises, aux prix courants, a augmenté de 11% depuis 1950. Les exportations des pays à économie de marché développée ayant augmenté plus rapidement que le taux moyen global, ont atteint 69,8%. Sur la même période, la part des exportations des pays en développement dans leur ensemble a baissé pour s'établir à 27,4%. Il ressort cependant des statistiques, que durant les années 90, la performance en termes d'exportations des pays en développement serait supérieure à 33%.

Tableau 1 : Evolution des exportations mondiales

ANNEES	1950	1960	1993
COMMERCE MONDIAL TOTAL (mds \$ US)	61,92	129,94	3707,99
Part de marché des exportations totales en \$ courants			
Economies de marché développées	60,66	65,88	69,82
Pays en développement	32,97	23,93	27,44
AFRIQUE (sauf Afrique du Sud)	5,33	4,15	1,84
Afrique du Nord	2,01	1,25	0,78
Afrique subsaharienne	3,32	2,9	1,06
Taux de croissance des exportations			
COMMERCE MONDIAL TOTAL		6,4	11,2
Economies de marché développées		7	11,4
Pays en développement		3,6	11
AFRIQUE (sauf Afrique du Sud)		3,8	9
Afrique du Nord		1,9	10,3
Afrique subsaharienne		4,8	8,2

Source : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : Hand International Trade and Development Statistics, 1994 New York et Genève.

Les résultats du Continent Africain ont été en deçà de la moyenne mondiale, avec un taux de croissance des exportations de moins de deux points de pourcentage que le taux moyen global. Ainsi, la part des exportations a baissé passant de 5,3% en 1950 à 1,8% en 1993.

La vitesse d'intégration dans l'économie mondiale, calculée par la différence entre le taux de croissance du commerce mondial et celui de la production, montre une augmentation régulière de 2,8% à 4,7% entre 1986-90 et 1994-1996¹. Une analyse plus fine témoigne d'une difficulté d'intégration pour l'Afrique subsaharienne (-0,7% en 1986-90 à 1,4% en 1994-96 en passant par 0,4% en 1991-93).

L'application des accords des Cycles d'Uruguay va entraîner une érosion des marges préférentielles. Les barrières non tarifaires qui étaient appliquées à l'endroit des exportations des pays en développement vont être progressivement éliminées. Des mesures significatives ont été prises dans ce sens dans trois domaines. La première consiste à placer le commerce des produits agricoles sous le régime commercial multilatéral du GATT. La deuxième est l'établissement d'un calendrier pour l'élimination progressive sur une période de 10 ans de l'Accord multi-fibres pour les produits textiles et de l'habillement. Enfin, la réglementation régissant le recours à

¹ Global Prospects 1995 (Banque Mondiale)

la limitation "volontaire" des exportations et aux mesures de sauvegarde a été durcie. Ces mesures vont se traduire par une importante perte de recettes d'exportation estimée par la CEA à près de 100 millions de dollars US pour les pays au Sud du Sahara.

Pour les produits agricoles, la plupart des barrières non tarifaires ont été transformées en tarifs ad-valorem à caractère obligatoire et seront réduites sur six ans. Une taxe supplémentaire n'est applicable qu'en cas de chute brutale des prix ou de hausse brutale des volumes d'importations. Les mesures d'appui intérieur à l'agriculture, ainsi que les subventions à l'exportation, vont être réduites. Pour l'accord multifibres, le processus comprendra l'élimination progressive de restrictions quantitatives pour chaque catégorie de produits.

Par rapport à l'année 1990, les produits dont les préférences représentent moins de 16% sont immédiatement libéralisés, ensuite, suivront les taux additionnels de 17%, 18% et 49%. L'accord prévoit un mécanisme de sauvegarde si la hausse des importations représente une menace pour l'industrie locale.

La mise en oeuvre des mesures issues du Cycle d'Uruguay constitue un défi majeur pour notre pays, même si d'importantes distorsions peuvent apparaître. En effet, dans le secteur agricole, le niveau des tarifs ad valorem peut être parfois tel qu'il est difficile de pénétrer les marchés des pays développés.

Dans le sillage des accords internationaux, une nouvelle forme de coopération UE-ACP est en train d'être élaborée. Ainsi les relations futures seront déterminées selon les options non exclusives suivantes :

- **le statu quo** par rapport à la convention de Lomé fait de préférences différenciées non réciproques;
- **l'application du système de préférences généralisées** de la communauté sur une base bilatérale ou multilatérale ;
- **une réciprocité uniforme** après une période de transition, en conformité avec les règles de l'OMC ;
- **une réciprocité différenciée** au sein de groupes de pays ou au niveau bilatéral avec l'union européenne complétée par une coopération dans des domaines nouveaux prévus par l'OMC.

En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), il ressort des statistiques de la Banque Mondiale que sur 167 milliards de dollars de flux nets de capitaux privés à destination des pays en développement en 1995, moins d'un dixième a été mobilisé par l'Afrique soit 11,8 milliards de dollars ainsi répartis : 5 milliards pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara et 6,8 milliards pour l'Afrique du Nord. Parallèlement, l'Afrique reste encore le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement (APD) qui poursuit sa tendance décroissante en raison de la baisse des fonds budgétaires alloués par les pays donateurs.

Le Guide des investissements mondiaux en Afrique, publié au mois de Mai 1997 par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), montre qu'en Egypte, au Swaziland, en Angola, en Namibie et en Zambie, les IDE constituent une part importante de la masse des investissements. Le volume mobilisé par ces pays est à un niveau comparable à ce que l'on trouve en Europe, dans des pays comme la France et le Royaume Uni. Plusieurs pays mettent en œuvre une législation qui offre un grand éventail de garanties et d'opportunités aux investissements étrangers ou renforcent la libéralisation de leur économie dans le but d'attirer davantage d'investisseurs.

Les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique, quoique faibles, augmentent depuis la fin des années quatre vingt. Ils bénéficient principalement à trois groupes de pays : ⁽²⁾

- les pays bénéficiaires depuis plusieurs années, parmi lesquels on peut citer le Botswana, l'île Maurice, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ;
- ceux ayant enregistré d'importantes augmentations au cours des années quatre vingt dix, tels que l'Angola, le Cameroun, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Lesotho, le Madagascar, la Namibie, le Nigeria et le Zimbabwe ;
- enfin, un groupe où les apports ont été faibles et en baisse au cours des années quatre vingt et qui ont amorcé une reprise ces deux dernières années, notamment l'Ouganda.

Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Botswana, le Kenya, l'île Maurice, la Zambie et le Zimbabwe ont récemment connu un afflux d'Investissements de Portefeuille. Ce phénomène était limité seulement à l'Afrique du Sud jusqu'à ces dernières années.

C'est dans ce contexte que le Sénégal développe des initiatives avec ses partenaires de la sous région, pour faire face ensemble à la mondialisation. La sous région Ouest Africaine présente des caractéristiques essentielles pour l'intégration économique. En effet, elle est peuplée de 150 millions d'habitants, dont le développement des potentialités est, à l'heure actuelle, limité par le faible revenu par tête. Elle couvre deux principales zones écologiques, la savane dans le Nord et la forêt dans le Sud, ce qui constitue une certaine base pour des activités économiques complémentaires (coton, mil, sorgho dans la zone de la savane ; café, cacao, produits du palmier, banane plantain et manioc dans la zone forestière), tandis que certaines céréales telles que le riz et le maïs sont cultivées dans les deux zones.

La sous région dispose aussi d'une large côte maritime et d'une grande diversité de ressources minières : pétrole (Nigéria), phosphates (Sénégal et Togo),

² Se rapporter au journal finances et Développement publié par le FMI et La BM du mois de juin 1997

fer (Libéria, Mauritanie), bauxite (Guinée-Conakry), uranium (Niger), toutes choses qui devraient fournir une base solide pour une structure industrielle viable.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique Africaine (CEA), avait pour objectif d'accélérer la mise en place d'un marché commun en vue de l'intégration de la sous-région. Le constat est que la CEDEAO n'a pas joué un rôle significatif dans l'accroissement des échanges en raison, entre autres, des monnaies différentes et des tracasseries douanières et policières. Toutefois, la transformation de la Chambre de Compensation en Agence monétaire de la CEDEAO, plus autonome, pourrait participer à la stabilisation des taux de change, condition nécessaire d'une relance des échanges. Par ailleurs, des acquis importants méritent d'être notés, à savoir la libre circulation des personnes et l'existence d'un Fonds de soutien à l'intégration.

A l'échelle plus réduite, se situe l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les mesures en vigueur ou en cours d'élaboration dans cette zone participent de sa transformation en un marché domestique pour le Sénégal. L'UEMOA devient dès lors pour le Sénégal un marché local ou la forte compétition exige des réformes structurelles encore plus hardies.

En effet, dans la dynamique de la dévaluation du FCFA et dans le souci de mieux maîtriser la parité de leur monnaie commune, les pays membres de l'UOEA ont décidé en janvier 1994 de créer l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cette volonté s'est traduite par un souci d'intensifier l'intégration des économies au delà des échanges. C'est ainsi, qu'à côté de la Commission, ont été mis en place, des organes à caractère juridique ou législatif à savoir, la Cour de Justice, la Cour des Comptes et le Comité Interparlementaire. Des actes importants de cette intégration ont été décidés en Mai 1996 par la Conférence des Chefs d'Etat. Il s'agit de :

- l'harmonisation des législations avant fin 1997, rendant effectif le droit d'établissement, la liberté de circulation des capitaux et l'harmonisation des fiscalités relatives à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux instruments financiers en appui à la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, l'adoption d'un code communautaire des investissements et l'application d'un droit des affaires harmonisé et l'achèvement du programme d'harmonisation des fiscalités intérieures indirectes ;

- l'organisation de la convergence des performances et des politiques macro-économiques nationales avec l'adoption des directives de politique économique et des critères normatifs devant servir de référence à la convergence de politiques budgétaires dans l'optique de leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune et des cadres juridiques, comptables et des statistiques harmonisées des finances publiques ;

- la réalisation du marché commun avant janvier 1998 pour une implication effective des espaces économiques nationaux nécessaires au renforcement de la compétitivité des activités économiques ;

- la conclusion du programme minimum de production et d'échanges au sein de l'Union et la promotion d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres à travers la mise en oeuvre de politiques sectorielles cohérentes pour l'agriculture et les ressources animales, les mines, l'industrie et l'énergie, les infrastructures, les transports et les télécommunications, et les ressources humaines.

Pour jeter les bases d'un marché commun, il a été décidé la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires, la libre circulation en franchise de tous droits et taxes des produits du crû et de l'artisanat, la réduction de 60% des droits d'entrée pour les produits industriels originaires agréés pour une année avant la mise en place d'un schéma tarifaire préférentiel, la réduction de 5% des droits d'entrée pour les produits originaires non agréés et la détermination à partir de juillet 1997 du rythme et des modalités d'élimination des droits de douanes, des restrictions quantitatives et toutes autres mesures d'effet équivalent sur les produits industriels originaires entre les pays membres. Le tarif extérieur commun sera mis en place le 1er janvier 1998.

Les importantes mesures déjà mises en oeuvre ou en cours sont :

- le Code CIMA (Conférence Inter-africaine des Marchés d'Assurance) ;
- le code communautaire des investissements ;
- le développement du marché financier régional avec la mise en place progressive d'une bourse régionale ;
- l'harmonisation des systèmes comptables (SYSCOA) ;
- la mise en place d'un organe chargé de l'harmonisation du droit des Affaires (OHADA) ;
- la mise en place d'un observatoire régional économique ;

Par ailleurs, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a mis en place des mécanismes d'assurance et de garantie des investissements dans la Communauté venant en complément du dispositif visant à améliorer l'efficacité de la Bourse Régionale.

II. L'EVOLUTION RECENTE DES TENDANCES LOURDES.

Les tendances lourdes telles qu'observées dans l'étude « SENEGAL 2015 » sont présentées dans des domaines où les mutations structurelles sont lentes à s'opérer (population, économie, valeurs et mentalités, pouvoirs...). Certaines de ces tendances, alors identifiées sont encore actuelles, d'autres ont été plus ou moins infléchies par l'action des politiques et le poids de l'environnement. Il est essentiel de les rappeler pour situer le bilan dans la perspective des horizons temporels du système de planification.

II.1 La croissance démographique forte

Il a été noté que la croissance démographique demeurera forte . Mais de 1987 à nos jours, des modifications importantes sont apparues concernant certaines variables de structure ; l'indice synthétique de fécondité qui mesure le nombre d'enfants par femme est passé de 6,6 en 1986 à 5,7 en 1997. Cette évolution bien que lente, augure d'un retournement de tendances démographiques qui pourrait se confirmer en raison de la bonne sensibilisation des populations.

Pour atténuer la forte pression sur les ressources naturelles affectées par les actions anthropiques surtout et maîtriser l'essor urbain , l'Etat a opéré de profonds changements dans la planification de l'Investissement public en accordant la priorité à la satisfaction de la demande sociale et à la préservation de l'environnement .

II. 2 Le système économique

Au regard des tendances identifiées à l'époque, il importe de souligner la baisse de la part de la consommation dans le PIB en valeur de 95% en moyenne sur 1992-93 à 89% sur 1994-97.

On peut s'attendre dans les années à venir à une amélioration de la productivité marginale du capital en raison des importants investissements consacrés à la réalisation d'infrastructures et à la mise en valeur des ressources humaines.

L'instauration d'un environnement propice à la production privée, composante essentielle du programme d'ajustement, va dans le sens du désengagement de l'Etat : une promotion du secteur privé (privatisation , libéralisation , appui financier...) et un approfondissement du processus de décentralisation.

II.3 Les valeurs et mentalités

D'après la rétrospective de l'étude « Sénégal 2015 » , l'idée générale qui se dégage de l'évolution tendancielle des valeurs et mentalités est que le système culturel se caractérise par une désarticulation croissante, et que les jeunes occupent une place centrale au sein d'une culture en voie d'uniformisation et d'urbanisation. Les mécanismes traditionnels de transmission des valeurs et de socialisation s'exercent difficilement au niveau de la famille et de l'école.

La famille remplit de moins en moins sa fonction de ciment des générations autour de valeurs . Les formes traditionnelles de l'autorité liées à l'âge sont remises en cause dans le processus de transmission aux jeunes des valeurs sociales traditionnelles, avec l'impact de la communication et des valeurs véhiculées par l'Occident. Le modèle de la famille lui-même est en pleine mutation, avec le changement des stratégies matrimoniales traditionnelles dans une société où s'efface, du fait de l'urbanisation entre autres, l'idéologie des hiérarchies qui les fonde.

L'école et le système éducatif ne remplissent pas toujours leur rôle d'insertion des jeunes dans l'appareil de production et ne jouent pas également leur fonction culturelle de socialisation et d'intégration par la diffusion des valeurs sociales. C'est ainsi que les vertus du civisme, du respect de la chose publique, de signification accordée à l'effort et au travail, toutes valeurs sur lesquelles une société fonde sa cohésion et son énergie culturelle, et que l'institution scolaire a pour mission, entre autres, de développer s'effritent de plus en plus. La société sénégalaise peut et doit asseoir des réflexes portés vers le culte du travail, de la solidarité et de la tolérance.

II.4 Les Pouvoirs

L'analyse des pouvoirs est vue sous l'angle des rapports entre l'Etat et la société civile. L'insuffisance de l'implication de celle-ci au jeu politique, en général, porte un sérieux préjudice au projet de développement socio-économique basé sur une mobilisation collective.

En effet, un enjeu important est celui de la démocratisation et de la moralisation de la vie politique pour exalter la participation et libérer les initiatives. Ainsi, l'Etat et les institutions doivent favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui ne soit plus de capture, mais d'accompagnement des nouvelles dynamiques socioculturelles en germe dans la société civile.

Ces dernières années, la société sénégalaise a commencé l'expérience du partage de pouvoir et de gestion des modalités des élections. Lors du VIII^{ème} Plan, le Sénégal a connu après l'élaboration d'un code électoral consensuel, un premier gouvernement qui regroupait à côté du parti majoritaire d'autres partis. Cette gestion s'est poursuivie au cours du IX^{ème} Plan. Il en est de même pour le débat démocratique portant sur l'amélioration du code électoral. Un décret présidentiel a offert un cadre à la réflexion sur l'opportunité d'une structure indépendante chargée d'organiser les élections. Ce débat a impliqué au delà des partis politiques la société civile. Ce processus a abouti en 1997 à la création de l'Observatoire National des Elections (O.N.E.L.).

L'événement, le plus important concernant les pouvoirs, est relatif à la régionalisation : nouvelle étape de la décentralisation. L'interventionnisme de l'Etat doit se réduire en donnant une plus grande responsabilité aux collectivités locales et donc aux autorités locales, pour que les mesures réglementaires adoptées par les administrations ne demeurent pas, dans les faits, lettres mortes.

En même temps que cette déconcentration des pouvoirs, l'Etat a inauguré des concertations périodiques avec ses partenaires sociaux (patronat, syndicats de travailleurs, Organisation paysannes, représentants de l'informel ...) et décidé une large concertation autour des décisions importantes.

Conclusion

L'étude prospective comprenait aussi les germes de changement dont le plus important identifié a trait à l'émergence de l'initiative privée .

Le IX^{ème} Plan de développement partant des conclusions de l'étude prospective, a identifié cinq défis majeurs : La compétitivité , l'aménagement d'un espace attractif , la mise en place d'un Etat stratège , le développement humain et le développement durable .

Surmonter ces défis permettra d'atteindre l'objectif du IX^{ème} plan qui est d'inscrire l'économie Sénégalaise dans un sentier de forte croissance pour la période 1996-2001. Un taux de croissance annuel de 9% est attendu avec des taux de croissance à deux chiffres en fin de période. La réalisation de cet objectif passe par une forte croissance du taux d'investissement avec une nette amélioration de l'efficacité des investissements . La transformation de l'appareil de production attendu devra contribuer à une rapide croissance et une diversification des exportations.

Les Orientations Stratégiques (O.S.) du IX^{ème} Plan visent à diriger l'évolution socio-économique et politique vers ce sentier de croissance.

III. CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES.

En raison de l'interdépendance des orientations stratégiques (OS) , il est difficile de ranger les mesures de manière exclusive dans une seule OS . C'est pourquoi l'orientation la plus ciblée par la mesure sera considérée.

OS 1. RENDRE LE CADRE REGLEMENTAIRE PLUS APTE A PROMOUVOIR UNE SAINTE COMPETITION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS ET FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Une série de mesures visant à améliorer le cadre réglementaire et juridique a été prise en vue de libérer les initiatives privées, faire jouer au marché un rôle central dans l'allocation des ressources et sécuriser les affaires afin d'attirer les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers. Certaines mesures datant du programme d'ajustement global renforcé ont été approfondies :

1- Poursuite du désengagement de l'Etat des entreprises parapubliques avec la réforme institutionnelle (Eau) , la privatisation de certaines entreprises (Sonatel) et la décision de privatiser dans les secteurs de l'énergie et des transports ;

2- Promulgation des décrets d'application des lois anti-dumping, sur les prix, la concurrence et le contentieux économique et sur l'entreprise franche d'exportation;

3- Liquidation de la CPSP et création de la cellule de gestion et de surveillance des marchés du Riz (SIMRIZ) en appui aux mesures de libéralisation totale de la filière riz;

4- Finalisation des réflexions portant sur la réforme de la justice, d'ici à la fin du mois d'Octobre 1997;

5- Application des normes de qualité et d'hygiène pour les produits de la pêche à destination de l'U.E;

6- Adoption de nouvelles politiques sectorielles articulées au IXème Plan et comportant des mesures d'ordre institutionnel et réglementaire visant à promouvoir une saine concurrence entre les acteurs et à relancer les investissements :

- Santé et Action sociale
- Energie ;
- Enseignement supérieur ;
- Transport urbain ;
- Télécommunication ;
- Décentralisation;
- Enseignement technique et formation professionnelle ;

7- Elaboration en cours de politiques sectorielles dans les domaines :

- Transports ;
- Emploi ;
- Femme, Enfant et famille ;
- Urbanisme et Habitat ;

8- Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion des ressources en eau .

OS 2 : RENFORCER LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

La réalisation de cette orientation stratégique dépend fortement de l'accélération du processus de désenclavement du Sénégal vis-à-vis de ses voisins immédiats. Des axes routiers permanents sont d'une haute priorité pour tirer profit des potentialités offertes par les accords de coopération. La réalisation des routes d'intérêt régional doit être une priorité : Dakar-Bamako-Lagos, par les tronçons Tamba-Kidira et Bakel-Kidira , Dakar-Banjul-Bissau par les tronçons Kaolack-Banjul (Passy-Karang), Banjul-Bignona et le pont sur le fleuve Gambie, Kédougou-Labé et enfin la liaison avec la Mauritanie par Rosso-Richard Toll. Les principales lignes d'action mises en oeuvre sont :

1 - La bourse régionale de l'UEMOA devrait être opérationnelle à partir de juin 1998;

2- Mise en place de la Commission Economique et Sociale (ECOSOC) de la Communauté Economique Africaine à Abidjan en 1996 chargée, notamment de l'élaboration de projets et programmes de coopération et de développement économique et social inter et intra Etats Africains;

3- Adoption par l'UEMOA le 20 septembre 1996, de quatre (4) critères de convergence en matière de politiques budgétaires et mise en oeuvre depuis juillet 1996 du Tarif Préférentiel Communautaire (TPC), dans la dynamique de la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) prévue le 1^{er} Janvier 1998 ;

4 - Signature d'un nouvel accord de pêche entre le Sénégal et l'Union Européenne d'une durée de 4 ans ;

5-Prise en compte des résultats pertinents des grandes conférences des Nations Unies dans les politiques nationales: RIO (PNAE), Le Caire (PAIP2), Copenhague (PNLP) , New York (enfance) , Beijing (PNAF);

6- Création des sociétés d'exploitation SOGEM et SOGED dans le cadre de l'OMVS et mise en place progressive du volet Energie du barrage de Manantali ;

7- Mise en place d'une Agence de gestion et de coopération entre le Sénégal et la Guinée Bissau pour exploiter le gisement de Dôme flore;

8- Adoption dans le cadre de l'OMVG d'un programme de mise en valeur des bassins des fleuves Gambie , Kayanga-Geba et Koliba-Corubal ;

9- Adoption du traité de l'OHADA et du SYSCOA ;

10- Négociation avec nos voisins pour la mise en place de projets routiers intégrateurs.

OS 3 : DEVELOPPER L'INITIATIVE PRIVEE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'AUTO-ORGANISATION.

En plus des mesures prises dans le cadre de l'OS 1 , des dispositions spéciales concernant la micro-entreprise ont été prises ces dernières années :

1- Poursuite de la mise en place de projets d'appui à la promotion du secteur Privé;

2 - Renforcement de la promotion touristique par l'implication des opérateurs touristiques ;

3- Promotion de la micro-entreprise (lignes de crédit, mutuelles, ONG, ...) , début de mise en place de Agence National du Conseil Agricole Rural (ANCAR) chargé du conseil agricole et de la vulgarisation création de l'Association Sénégalaise pour la

Promotion de petits Projets de Développement à la Base (ASPRODEB) comme agence d'exécution des petits projets ruraux ;

4- Organisation d'un forum sur le secteur minier ;

5- Création de centres de gestion agréés pour le secteur informel .

OS 4. ADAPTER L'ENVIRONNEMENT FINANCIER AUX BESOINS DES DIVERSES ACTIVITES ET FAVORISER L'AMELIORATION DE L'EPARGNE NATIONALE.

Plusieurs mesures visant à réduire le coût du crédit ont été adoptées par la BCEAO, mais les banques primaires, notamment les filiales de banques étrangères, restent toujours prudentes . Par ailleurs, la petite épargne n'est pas suffisamment encouragée par le système bancaire . De nouvelles initiatives se développent avec des schémas originaux de financement de la micro-entreprise en plus de la promotion des mutuelles de crédit et d'épargne.

1- Adoption du processus de mise en place d'une bourse de valeurs régionale afin de diversifier les sources de financement de l'investissement et lui assurer les conditions d'un financement efficace ;

2- Poursuite de la mise en œuvre des instruments indirects de politique monétaire (adjudication symétrique, réserves obligatoires, rôle accru du marché dans la fixation du taux de base bancaire, ...) ;

3- Renforcement de la promotion et de la sensibilisation en faveur des mutuelles d'épargne et de crédits par la création de la cellule d'appui aux systèmes de financement décentralisés (SFD);

4- Mise en place de plusieurs programmes de micro-réalisations avec l'appui de nos partenaires au développement , les ONG et les communautés de base.

OS 5. AMELIORER LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS LA FOURNITURE DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE.

L'Etat cherche à améliorer la qualité de ses services notamment par la réforme de la fonction publique , le renforcement du désengagement et l'extension des infrastructures de base. En ce qui concerne l'allégement des procédures plusieurs réflexions sont en cours , mais les conclusions tardent à venir . Cette action constitue une composante fondamentale pour l'amélioration de la qualité de ses interventions .

1- Réforme de la Fonction Publique en cours ;

2 - Préparation active de la réalisation des grands chantiers : la revitalisation des vallées fossiles, le programme de développement de la Rive Gauche du fleuve, le canal du Cayor, la Ceinture Verte, électrification rurale et Technopole;

3 - Création du Trade-point center, pour servir de guichet unique pour le commerce extérieur et de banque de données sur les marchés internationaux;

4- Recentrage des missions de la SODEFITEX et de PETROSEN;

5- Poursuite de l'amélioration des conditions de transport et de l'efficacité des entreprises du secteur dans la dynamique du PAST;

6- Amélioration de l'approvisionnement en eau des maraîchers dans le cadre de la réforme institutionnelle du secteur hydraulique urbaine;

7- Création de la cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz (SIMRIZ) après le dépérissement de la CPSP;

8- Accroissement des infrastructures en matière de Santé, d'hydraulique rurale et urbaine dans le cadre de leurs différentes politiques sectorielles;

9- Accroissement des infrastructures en matière d'éducation et de formation professionnelle;

10- Mise en place de comité de gestion des infrastructures de base impliquant les populations dans le financement de l'investissement et le recouvrement des charges récurrentes de fonctionnement .

OS 6. RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES REGIONS

Toutes les dispositions légales et réglementaires ont été prises à l'exception de celles portant création de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et du Comité Economique et Social, organes essentiels pour la promotion des régions . D'ores et déjà, au regard des compétences transférées , la mobilisation des moyens constitue la plus grosse contrainte des nouvelles collectivités:

- 1- Adoption des textes organisant la nouvelle étape de la Décentralisation, en 1996 et démarrage effectif de la réforme en 1997;
- 2- Adoption du Plan National d'Aménagement du Territoire, le 23 janvier 1997;
- 3- Adoption des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement (PRAE) en cours;
- 4- Parachèvement des Projets : PGDU, PADDUS;
- 5- Adoption de la lettre de politique de Décentralisation en Octobre 1996;
- 6- Démarrage du Projet d'Appui aux Communes (PAC) avec la mise en place de l'Agence de Développement Municipal (ADM) ;
- 7- Démarrage de l'étude sur la fiscalité locale;
- 8- Elaboration des plans locaux de développement dans le cadre du "Programme CERP/Développement des Communautés Rurales" avec une phase-test à Déaly et à Paos Koto;
- 9- Mise en place d'un système de pilotage de l'après - barrage (Commissariat);
- 10- Démarrage du processus d'élaboration du PRDI de Diourbel;
- 11- Adoption d'un fonds de dotation à la décentralisation.

OS 7. RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF, NOTAMMENT LA FORMATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION DE BASE

L'Etat poursuit la réalisation de l'objectif de 65% de taux de scolarisation brut en 1998. A présent le taux de scolarisation est de 57% mais le passage dans le secondaire reste très sélectif . Il ne concerne que 25% en moyenne des élèves du CM2 . Pour l'enseignement supérieur, les réformes sont en cours .

Le plan d'action contre l'analphabétisme se développe normalement et une politique pour la formation technique vient d'être adoptée. Il est intéressant de noter une implication plus forte du secteur privé dans le domaine de l'éducation et de la formation technique à tous les niveaux .

- 1- Renforcement de l'éducation de base par la mise en place notamment de programmes d'alphabétisation en langues nationales par l'Etat et les ONG ;
- 2- Adoption de la nouvelle politique d'enseignement technique et de formation professionnelle par la circulaire n°17/PM du 14 Août 1996;
- 3 - Réduction des disparités fille/ garçon dans l'accès à l'éducation de base (+3% par an pour les filles);
- 4 - Adoption d'une lettre de politique de l'Enseignement Supérieur et mise en place d'un Projet d'amélioration de l'Enseignement Supérieur;
- 5- Démarrage des réflexions dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unis en matière d'éducation en vue de formuler des stratégies permettant d'atteindre l'objectif de scolarisation à 95% en l'an 2008.

OS 8 : RENFORCER ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION SOCIALE

Le Gouvernement a adopté une stratégie de large concertation avec tous ses partenaires dans les domaines politique et socio-économique. La législation en matière de presse a favorisé le développement des médias. D'importants programmes d'information, d'éducation et de communication se développent dans plusieurs secteurs (santé , population environnement ...). Par ailleurs la formulation et l'élaboration de politiques économiques s'effectue en étroite collaboration avec les bénéficiaires qui jouent un rôle important dans leur mise en oeuvre. Cette approche contribue à faciliter l'adhésion des populations aux objectifs de développement:

- 1- Le renforcement des relations de partenariat entre l'administration et le Secteur Privé dans un cadre de concertation;
- 2- Renforcement du système sanitaire d'information, d'éducation et de communication par le développement des programmes et la diversification des canaux d'information;
- 3- Renforcement de la presse privée écrite par la création d'une centrale d'achat pour le papier;
- 4- Création de radios privées (Sud FM, Radio Dunya, Radio Nostalgie, Téranga FM...);
- 5- Adoption de la politique sectorielle des télécommunications et privatisation de la SONATEL;
- 6- Accès aux réseaux mondiaux (Internet);
- 7- Mise en place du programme national de développement de l'information scientifique et technique avec le CNDST;

OS 9. POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ATTENUER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DEFAVORABLES

Les objectifs de la DPP ont été traduits en action dans le cadre du PAIP1; ce qui a permis de réduire de l'indice synthétique de fécondité à 5,7 en 1997. Les politiques de promotion des femmes et des enfants commencent à porter ses fruits. L'approche-genre est de plus en plus utilisée. Par ailleurs le nouveau programme d'investissement du secteur de la santé est adopté.

1- Adoption d'une politique sectorielle de la Santé (PNDSS, PIS) avec:

- l'octroi de l'autonomie financière aux hôpitaux et aux autres structures sanitaires;
- Amélioration du système de production, d'approvisionnement et de distribution des médicaments et la rationalisation de leur utilisation ;
- Définition d'un statut juridique pour les organisations de santé communautaire ;
- Révision des textes sur l'utilisation des fonds communautaires affectés à la santé ;

2- Finalisation du Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP);

~~3~~ 3- Adoption du Plan d'Action National pour la Femme (PNAF);

4- Plan d'action pour l'Enfance en cours d'élaboration;

~~5~~ 5- Elaboration d'une politique sectorielle du ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille;

6- Elaboration d'une politique nationale de l'emploi;

7- Exécution d'un important programme de formation à l'attention du personnel de Santé;

8- Extension des programmes d'IEC en matière de population aux réseaux spécialisés (islamologues , parlementaires s, journalistes , troisième âge ...) ;

9-Elaboration du deuxième programme d'action et d'investissement pour la population (PAIP 2);

10- Poursuite de la politique de promotion de la scolarisation de la petite fille qui produit de bons résultats.

OS 10. ASSURER UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE.

Plusieurs actions ont été menées dans ce domaine . L'Etat a ratifié plusieurs conventions notamment la convention sur la désertification . L'adoption du PNAE ,

en tant que cadre d'interventions coordonnées et de pilotage, constitue l'acte majeur pour la mise en oeuvre de cette orientation stratégique .

1- Délimitation des zones de pêche pour mettre fin au climat conflictuel entre les différentes pêcheries est déjà réalisée;

2- Poursuite de la butanisation et de l'utilisation des foyers améliorés;

3- Mise en place du Programme de formation et d'information pour l'environnement (PFIE) au niveau de l'enseignement élémentaire et du Programme Sahélien Environnemental pour l'enseignement Secondaire;

4- Formulation d'une stratégie pour la mise en place de la Fondation pour l'environnement;

6- Validation en cours du Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE);

7- Validation en cours du Plan d'Actions Foncier;

8- Projet d'harmonisation des différents codes en cours(environnement, forestier, minier, ...);

9- Meilleure gestion des ressources en eau grâce :

- à la mise en place d'un réseau national de surveillance continue de l'évolution des ressources et à la mise en oeuvre de mesures de protection et de reconstitution des nappes ;

- au décret d'application du code de l'eau et aux textes de création d'un Comité technique et d'un Conseil supérieur de l'eau en cours d'approbation ;

- à la modernisation des outils de gestion en vue d'assurer une exploitation rationnelle des ressources en eau.

IV. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE.

Les mesures prises dans la période 96-97 ont influé sur la compétitivité de l'économie et le développement humain durable. Ce chapitre examine successivement l'évolution de la compétitivité de l'économie sénégalaise, la situation du développement durable qui intègre le cadre de vie et le développement humain.

IV.1 La compétitivité de l'économie

Le mode d'insertion de l'économie sénégalaise dans les relations économiques internationales au travers des échanges de biens et de services internationaux et de l'évolution des flux d'Investissements Etrangers est encore insuffisant pour assurer une croissance forte et durable.

Le taux d'exportation (Exportations /PIB) s'établit à 28% après la dévaluation contre 25% en moyenne sur la période 1990-1992. Le taux de pénétration des Importations (Importations / Demande intérieure), indicateur d'intensité de la concurrence étrangère sur le marché intérieur s'établit à 28% après la dévaluation (1995-1997) contre 29% sur l'ensemble de la période avant dévaluation (1990-1992) ceci malgré l'intensification des mesures ayant trait à la libéralisation.

Cette amélioration des performances commerciales est en partie à l'origine d'une bonne relance de la croissance . Notre pays ne figure pas parmi les principaux bénéficiaires des IDE en Afrique . Les réformes entreprises depuis la dévaluation tardent à rendre notre espace économique très attractif, pourtant l'environnement politique et social est resté relativement stable.

En terme de croissance il apparaît un léger décalage par rapport au sentier de croissance défini par le IX^{ème} Plan mais les conditions de rattrapage des écarts peuvent être globalement réunies.

Ce chapitre examine les facteurs explicatifs des résultats obtenus dans le domaine de la compétitivité tout en insistant sur les atouts et contraintes du système productif , la situation des investissements et les problèmes commerciaux et de mobilisation des ressources pour un financement satisfaisant de l'économie .

IV.1.1 Les sources de croissance

L'économie sénégalaise renoue avec la croissance. L'année 1994, marquée par la dévaluation, constitue une année de rupture à partir de laquelle le taux de croissance du PIB a progressé fortement de 4,8% en 1995 puis 5,6% en 1996 et 6%³ en 1997. Au regard des orientations du IX^{ème} Plan , l'essentiel de la croissance devra être tiré par l'investissement et les exportations.

³ D'après les premières estimations de la la DPS .

TABLEAU 2 : CROISSANCE DES DIFFERENTS SECTEURS ET LEUR CONTRIBUTION A LA PIBE

ANNEES	1994		1995		1996		1997	
	Tc sectoriel	Contributi.	Tc sectoriel	Contribut.	Tc sectoriel	Contributi.	Tc sectoriel	Contribut
Primaire	3,0%	2,98%	0,9%	0,24%	7,5%	1,82%	-1,7%	-0,26%
Agriculture	18,7%	2,37%	-2,9%	-0,34%	10,9%	1,33%	-8,9%	-0,93%
Elevage	3,7%	0,32%	4,1%	0,35%	4,0%	0,33%	5,0%	0,41%
Pêche	10,2%	0,27%	8,0%	0,22%	5,3%	0,14%	9,1%	0,25%
Forêt	2,0%	0,02%	2,0%	0,02%	2,0%	0,02%	2,0%	0,02%
Second.	2,2%	0,40%	9,7%	2,14%	7,4%	1,62%	9,6%	2,34%
Extractives	-4,1%	-0,01%	0,0%	0,00%	-10,8%	-0,02%	8,5%	0,01%
Huilerie	7,1%	0,04%	12,4%	0,08%	-9,1%	-0,05%	-40,9%	-0,13%
Energie	4,9%	0,12%	5,0%	0,12%	4,3%	0,10%	6,5%	0,16%
BTP	4,2%	0,16%	12,5%	0,51%	17,5%	0,80%	17,5%	0,88%
Aut/Indust.	0,6%	0,08%	9,7%	1,42%	5,4%	0,78%	9,5%	1,42%
Tertiaire	0,5%	-0,77%	5,5%	2,96%	5,4%	2,90%	9,1%	5,00%
Transports	-3,0%	-0,33%	4,9%	0,53%	4,0%	0,42%	8,5%	0,92%
Commerce	-4,0%	-0,96%	5,3%	1,27%	5,6%	1,34%	10,2%	2,52%
Aut/service	2,7%	0,52%	6,0%	1,16%	5,9%	1,14%	8,0%	1,56%
PIBE	2,2%	2,61%	5,2%	5,34%	6,2%	6,34%	6,6%	7,08%

Tc = taux de croissance

Trois années après la dévaluation, l'examen de la structure économique et du type de croissance, montre au niveau de l'offre, que la part de chaque secteur dans la PIBE est restée stable. En moyenne, sur les trois années qui ont précédé la dévaluation, les parts des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans la PIBE s'établissent respectivement à 23,2%, 21,0% et 55,7% contre respectivement 23,3%, 22,4% et 54,3% pour les trois années après dévaluation.

La croissance du secteur primaire continue de rythmer l'évolution de la production sauf pour l'année 1997 avec une croissance estimée à 6% et ce, malgré la chute du sous secteur dominant du primaire à savoir l'agriculture. Cette évolution divergente du PIB et du secteur agricole constitue si elle se confirme, un germe de changement majeur de notre économie.

La période avant dévaluation est marquée par un fléchissement des activités du secondaire en raison des contre performances des industries extractives (-23,8% de croissance en 1991 et -20% en 1993) et des huileries par la baisse de la production agricole (-16,9% en 1991 et -24,9% en 1993). Après la dévaluation le secteur secondaire a retrouvé un rythme de croissance moyen de près de 9% porté

essentiellement par les BTP (12,5% en 1995, 17,5% en 1996 et 17,5% en 1997 contre 3,9%; 4% et 5 % pour les trois années d'avant) et les « Autres Industries » avec 6 points de croissance par rapport à la période antérieure .

Le secteur tertiaire domine dans la composition du PIB avec près de 52% en moyenne pour les années 1995 et 1996 pour atteindre 54% en 1997. Il croît plus vite que les autres secteurs . Depuis la dévaluation son taux de croissance a doublé, essentiellement , du fait de la branche commerce.

Tableau 3 : Poids des différents emplois du PIB⁴ (en %)

	89-93	1994	1995	1996	1997
PIB	1488	1526,7	1599,4	1689,4	1790,1
CF	93,7	90,3	87,9	86,0	84,4
FBCF	12,4	12,7	13,4	13,9	14,2
EXPORT	25,4	29,2	27,9	28,5	29,1

Tableau 4 : Evolution des emplois du PIB

	89-93	1994	1995	1996	1997
PIB	0,10	2,0	4,8	5,6	6,0
CF	0,31	-1,8	2,0	3,4	3,9
FBCF	-0,10	1,7	10,4	9,4	8,7
EXPORT	-0,30	8,1	9,6	8,1	8,3

Tableau 5 : Contributions à la croissance du PIB.

	89-93	1994	1995	1996	1997	Moyenne 94-97
PIB	0,10	2,0	4,8	5,6	6,0	4.6
CF	0,29	-1,62	1,76	2,92	3,29	1.58
FBCF	-0,01	0,21	1,39	1,31	1,23	1.03
EXPORT	-0,07	2,36	2,68	2,31	2,41	2.44

L'examen comparé des contributions de la consommation , de la FBCF et des exportations avant et après dévaluation indique :

- un rôle plus accru des exportations dans la croissance du PIB après la dévaluation : de -0.07% en 1989-93 elle est passée à 2.44% entre 1994 et 1997;

⁴ Les importations n'étant pas dans les ressources pour les besoins de l'analyse, la somme des poids des différents emplois est supérieure à 1.

- la prépondérance de la consommation finale est passée de 0,29 sur la période 1989-1993 à 2.65 en moyenne sur la période 1995-97 malgré les mesures de compression de la demande des ménages;
- la FBCF sur laquelle devait reposer la stratégie de croissance, a atteint un pic de 1.39% en 1995 . Cependant elle a décliné ces deux dernières années.

IV.1.2 La dynamique du système productif.

L'analyse de l'évolution des comptes économiques montre une rupture d'avec la récession de 1993 (-2.1% de croissance réelle). Les estimations de 1997, (6%) bien qu'étant en deçà des prévisions du IX^{ème} Plan (8%), confirment le maintien de la tendance positive.

D'une manière générale, le secteur productif connaît certaines difficultés notamment, l'inélasticité de l'offre , l'inadéquation du système de financement et la faible motricité des branches.

Pourtant, il existe des atouts dont les plus importants sont : l'existence de ressources humaines de bonne qualité, l'existence de potentialités appréciables dans les domaines agricole et halieutique , la position géographique du pays et un climat politique et social relativement stable .

La dynamique du secteur productif ne peut être viable sans tenir compte de l'évolution de l'environnement international et intérieur, notamment, des accords sur les produits agricoles, le textile et les programmes de désarmement tarifaire ainsi que des coûts de facteurs techniques. En effet, cette évolution génère des défis majeurs dont la réponse réside dans la maîtrise technologique et donc l'adaptation permanente des équipements et des niveaux de formation des employés.

L'intégration des activités

Jusqu'à un passé récent, le secteur productif a présenté un profil très désarticulé, qui a limité son évolution. L'analyse du dernier tableau entrées-sorties de l'économie sénégalaise(1990) a révélé des résultats intéressants sur le dynamisme inter et intra -sectoriel.

Le secteur des BTP constitue la principale branche motrice avec un coefficient multiplicateur égal à 3,33. Suivent l'Énergie et les Autres Services qui ont des coefficients de 2,6. L'Agriculture et l'Élevage viennent en dernière position. Le classement qui ressort de cette étude montre que le secteur primaire n'a pas une grande capacité de relance. Il convient pour donner plus d'efficacité au secteur des BTP et de l'Énergie, de baisser leur contenu en importations (respectivement 50% et 30%).

Ces dernières années de nouveaux créneaux de production ont vu le jour. Leur poids n'est pas encore significatif, mais leur contribution à l'amélioration des interdépendances sectorielles est importante.

Le Secteur Primaire

Le secteur primaire avec 19,8% du PIB en 1997 est le troisième secteur après le tertiaire et le secondaire. Sa croissance est passée de 7,5% en 1996 à -1,7% en 1997.

L'Agriculture, avec un niveau d'autoconsommation élevé, fournit des produits intermédiaires à l'élevage et aux industries de transformation. Les demandes de consommation des autres branches restent encore très faibles et ne concernent que l'industrie, l'élevage et le commerce. La part de l'Agriculture dans le PIB ne cesse de reculer ces deux dernières années : entre 1995 et 1997, elle est passée de 10.3 % à 9.3%. Cette baisse est surtout imputable à la chute des productions arachidière et céréalière, qui représentent une part importante de l'ensemble de la production agricole. Par contre, la production cotonnière a évolué de 27,8% entre 1996 et 1997 et l'horticulture s'est encore confirmée dans ses performances. La contre-performance du secteur, au cours de cette récente période, outre les aléas climatiques, est imputable à la faible utilisation des intrants agricoles et au sous-équipement. L'implication du secteur industriel dans la promotion et le développement de l'agriculture est encore très timide.

Le secteur de la forêt a une contribution faible dans la formation du PIB (0,8%). Elle offre un produit intermédiaire à un important secteur informel qui regroupe les activités comme la menuiserie de bois et la production de biens alimentaires. Celles-ci se sont développées au cours de cette période récente et devraient permettre au secteur de la forêt d'améliorer ses performances. La consommation des ménages en bois de chauffe et en charbon de bois, a baissé au cours de cette période grâce aux mesures en faveur de la promotion du gaz naturel. En terme de production, le secteur n'a pas connu de croissance en 1997. Le secteur de la forêt, pour son activité de production de charbon de bois et de bois de chauffe, est en aval du secteur du transport qui fournit l'essentiel des consommations intermédiaires. Les produits de la cueillette entrent progressivement dans la transformation industrielle. Ce processus mérite d'être soutenu dans le cadre d'une stratégie conforme aux orientations du IXème Plan d'Orientation.

Le secteur de la pêche a réalisé des gains de compétitivité avec la dévaluation du franc CFA. Le marché à l'exportation est devenu plus rentable ce qui explique l'éviction de la demande intérieure.

La pêche industrielle a enregistré une croissance en 1996, qui pourrait se maintenir en 1997. En 1996, l'intégration de ce secteur s'est davantage confirmée, par un accroissement de l'offre de produits transformés. Cette tendance s'est quand même poursuivie en 1997. L'adoption des normes européennes explique le renouvellement des investissements. Ce sous secteur s'est davantage orienté vers l'extérieur, avec des investissements directs sous forme de location de services des navires étrangers. Pour la pêche artisanale, la production a également augmenté en

1996 et en 1997. En aval de ce secteur, outre les entreprises de transformation, qui ont augmenté en nombre, le secteur de fabrication de glace s'est développé.

L'élevage est le deuxième sous secteur du Primaire après l'agriculture en terme relatif par rapport au PIB (plus de 7%). En 1996, ce secteur a connu une croissance positive qui devra se confirmer en 1997. Ce bon résultat s'explique surtout par l'importance de la demande de consommation au profit des industries alimentaires. Il demeure cependant fragile en raison des conditions climatiques et de la situation sanitaire. Il reste toujours extensif et mérite un appui public plus conséquent dans la stratégie de sécurité alimentaire .

Le Secteur secondaire

Le secteur secondaire représente 19,4% du PIB en 1995. La tendance observée au cours de cette période récente (96/97), montre une croissance positive de ce secteur ; il a profité du léger changement de structure du PIB . Ces performances cachent des réalités sous sectorielles très différentes .

La production des huileries a baissé au cours de cette période récente du fait des faibles résultats enregistrés par la culture arachidière. Sur le plan informel, une quantité de plus en plus importante d'arachide est transformée par les presses artisanales en milieu rural. La concurrence des autres huiles végétales au niveau mondial affecte les exportations d'huile d'arachide.

Le groupe des « autres industries alimentaires » a enregistré le meilleur résultat dans le secteur secondaire, avec l'apparition de nouvelles unités industrielles. Ce résultat assez significatif est surtout profitable aux branches en amont de ces activités, comme la production de céréales et la cueillette (bouye, bissap, ditax...).

Le secteur énergétique , dont les biens et services sont consommés par toutes les branches et tous les agents économiques, manque d'efficacité en termes de coût et de qualité . Il a enregistré une croissance positive au cours de la période 1996/1997, entraînant ainsi l'augmentation de la demande de produits pétroliers.

Les "industries diverses" regroupent celles de la transformation du Bois, de la Confection, des Papiers - Carton, de l'Imprimerie et de la Mécanique. Ces sous secteurs ont réalisé de bonnes performances depuis la dévaluation. Cette tendance s'est confirmée, surtout pour le sous secteur de la Confection (Cuir, Textile) grâce au développement de nouveaux créneaux d'exportation. L'activité de fabrication d'instruments de musique constitue la révélation récente, ainsi que la production de meubles.

Les Bâtiments et Travaux Publics constituent le secteur le plus important de l'économie du point de vue des effets d'entraînement. Cette activité s'est montrée très dynamique au lendemain de la dévaluation. Aussi bien dans le secteur moderne

que dans le sous secteur traditionnel, le rythme de croissance des BTP est sans précédent. Son poids dans le secondaire est passé de 18% en 1994 à 21,4% en 1997. Son taux de croissance moyen au cours de cette période est de l'ordre de 13,8%. L'activité de fabrication de ciment souffre de saturation des capacités de production depuis 1994. En dehors des produits de la menuiserie métallique, le secteur des BTP demeure toujours un grand utilisateur de produits importés.

Le Secteur Tertiaire

C'est le secteur le plus important de l'économie du point de vue du poids qu'il représente dans le PIB.

Le tourisme occupe la deuxième place en matière de génération de recettes d'exportation après la pêche. D'après le taux de croissance des arrivées à l'aéroport de Dakar, le secteur a connu une évolution positive entre 1996 et 1997, confirmant ainsi sa place dans l'économie.

Le sous secteur des transports, facteur essentiel de compétitivité, joue un rôle important dans tous les domaines. Cette situation explique l'ampleur des réformes en cours et la nécessité de leur poursuite. Sa demande de produits intermédiaires est principalement adressée au secteur pétrolier. Au cours de la période récente (96/97), le secteur informel a davantage progressé au niveau routier avec l'affaiblissement du transport urbain structuré et la suppression du transport ferroviaire interurbain des voyageurs. Le transport routier des marchandises continu également de progresser mais est limité par l'absence d'axes routiers continus avec nos voisins. Globalement, le secteur des transports a connu une croissance environ de 5% en 1996, qui devrait se confirmer en 1997. Cette performance est due surtout au regain de dynamisme du trafic portuaire. Le fret aérien, qui s'est légèrement redressé en 1995, enregistre une hausse de plus de 20% en 1996 en raison de l'augmentation des exportations de marchandises.

Dans le domaine des télécommunications, la croissance de la production est relativement élevée, du fait du dynamisme de ce secteur, tiré par la demande. La multiplication des télécentres a conduit à une baisse relative du prix à la consommation dans le secteur informel. Avec la diversification des produits (introduction du téléphone cellulaire), le secteur semble s'engager dans une dynamique de croissance.

Le Sénégal doit poursuivre sa politique d'amélioration de sa position compétitive pour attirer les capitaux en adoptant des mesures incitatives significatives aptes à consolider l'environnement du secteur privé. Il doit mettre à disposition des facteurs techniques de qualité et à des coûts proches des normes internationales (électricité, eau, transports, main d'œuvre, procédures,...). Le pays doit pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la fourniture des services, tirant ainsi profit des atouts constitués par des télécommunications performantes et des ressources humaines ayant une grande capacité d'adaptation. Des signes évidents d'une lente transformation structurelle de l'économie apparaissent.

IV.1.3 La politique des prix et des salaires

Depuis 1979 la politique des prix et des salaires s'est inscrite dans une dynamique de vérité avec l'approfondissement de la libéralisation de l'économie. Cette tendance s'est poursuivie au lendemain de la dévaluation par l'adoption d'un ensemble de mesures d'accompagnement pour maintenir notre position compétitive.

Les prix

De manière générale, les prix des biens et services sont déterminés par le marché à l'exception d'un nombre réduit dont l'évolution est soumise à autorisation préalable (les produits énergétiques , les médicaments et les services de santé , l'eau , le téléphone...) :

- **les prix à la production agricole** : depuis 1995, le prix au producteur du riz paddy est libéralisé et ceux de l'arachide et du coton sont désormais fixés par un comité interprofessionnel avec la mise en place d'un mécanisme de soutien ;

- **les prix des produits industriels** sont libres;

- **les prix au consommateur** : les mesures prises devaient limiter les effets négatifs de la dévaluation sur les consommateurs en s'assurant entre autres que les hausses de prix des biens et services essentiels étaient en dessous du taux de dévaluation (50%). En 1995, l'indice des prix du PIB (87 base 100) est passé de 153.2 à 157.2 en 1996 et 161.0 en 1997, soit un taux de croissance annuel de 2.6% en 1995/96 et 2.5% en 1996/97. Pour atteindre cet objectif une politique budgétaire stricte, axée sur une maîtrise des dépenses a été menée. Un filet de protection sociale a été mis en place pour atténuer les coûts sociaux de la dévaluation, d'un montant de 15 milliards de F CFA répartis comme suit : 8 milliards pour soutenir le prix du riz ; 2 milliards pour soutenir le prix du blé ; 3 milliards pour les médicaments et 2 milliards pour les dépenses d'éducation. En 1995, presque le même montant a été reconduit malgré une prévision à la baisse pour le filet de sécurité avec la libéralisation des prix du riz , du ciment , du sucre et de l'huile. En 1996 , le filet de sécurité d'un montant de 3,5 Mds ne concerne plus que les médicaments . Actuellement les prix sont donc libres à l'exception de produits pétroliers, de l'eau, de l'électricité, du téléphone et les médicaments .

Les salaires

L'évolution des salaires est encore assez rigide au niveau de la fonction publique, tandis qu' au niveau du secteur privé, le salaire est déterminé en grande partie par les conventions collectives.

Le Smig n'a pas changé entre 1992 et 1995. Au niveau du secteur privé, les négociations entre partenaires sociaux ont abouti à des hausses de 5 à 20% des salaires catégoriels après la dévaluation, suivies d'une augmentation de 5% en 1996.

Par rapport aux pays de l'UEMOA , Les coûts salariaux sont les plus chers après la Cote d'Ivoire .

Tableau 6 : SMIG et Salaire Moyen de la Fonction Publique

<i>Années</i>	1992	1994	1995
Salaire mensuel du Smigard	34850 frs	34850 frs	34850 frs
Salaire moyen mensuel brut	169249 frs	166498 frs	187867 frs
Salaire moyen brut en F. constant	174053 frs	152989 frs	139918 frs

SOURCE : Indicateurs sociaux tableau de bord 1995 (DPRH)

IV.1.4 La relance de l'investissement

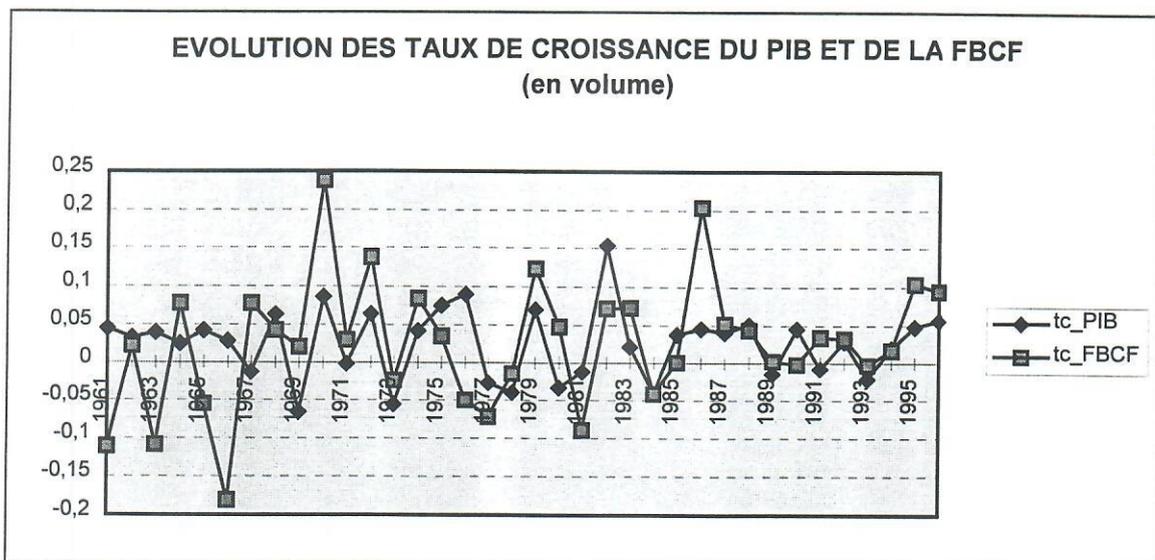
L'investissement est un levier central dans les stratégies de croissance. La FBCF rapportée au PIB en valeur est passée de 13,6% en 1994 à 17,9 % en 1997 , avec 15,6% et 16,9% respectivement en 1995 et 1996. En volume en raison de la modération des taux d'inflation , la tendance du taux d'investissement est restée favorable. Cependant pour se maintenir sur le sentier de croissance retenu, et atteindre l'objectif de 20% de taux de FBCF au terme du neuvième plan de développement économique et social, une accélération du rythme de croissance de la FBCF est nécessaire.

Depuis 1994 , la FBCF s'est inscrite en hausse en termes réels ainsi que sa productivité. La répartition de la FBCF (tabl n° 7) entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume un plus fort taux de croissance (11% en 1995 et 17,7% en 1996) avant les entreprises (12,5% et 10% pour les mêmes années). Les estimations de 1997 font état d'un niveau record (14%) en termes de croissance des investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages. Le taux de croissance de la FBCF a légèrement fléchi en 1997 avec 8,7% contre 9,4% en 1996.

Tableau 7 : Variation annuelle de la FBCF en FCFA de 1987 des agents (en %)

Agents	1994	1995	1996	1997
Entreprises	2	12.5	10	14
Ménages	4.5	11	17.5	-1
Administrations	0	7	4.5	5
Fbcf	1,7	10,4	9,4	8,7

Source : DPS, MEFP



Source : DPS/MEFP

L'investissement privé

Sur la période 1995-1997, la FBCF aux prix de 1987, pour les entreprises, est passée de 111 milliards en 1995 à 122.1 en 1996 et à 139.2 en 1997, soit un taux de croissance moyen annuel de 11.9%. Cette augmentation de la FBCF privée en volume, suit celle de la productivité du capital qui passe de 35.9% en 1995 à 40% en 1996 soit une productivité moyenne sur la même période de 38%.

La FBCF privée, rapportée au PIB en volume, était de 6.4% en 1994, 6.9% en 1995, 7.2% en 1996 et 7.8% en 1997. Cette faible progression du taux de la FBCF privée montre la nécessité de poursuivre et de renforcer les mesures pour atteindre l'objectif de croissance à deux chiffres. En raison des marges de manoeuvre limitées dans les domaines fiscal et douanier, la priorité doit être portée à la réforme de la justice, à l'amélioration de la qualité des prestations de services de l'administration et à la mise en place d'infrastructures d'appui à la production de qualité.

Au niveau du Guichet Unique, les demandes d'agrément ont évolué ces dernières années de façon favorable aux activités manufacturières dont les intentions ont été multipliées par près de 3.

Tableau 8 : Activités d'agrement des investissements (en milliards).

ANNEES	1993	1994	1995	1996
AGRICULTU.	11.5	9.9	19.3	24.3 *
ELEVAGE	5.1	1.5	6.1	3.5
PECHE	3.9	8.5	9.3	14.8
ACTIVITES MANUFACTUR	20.8	97.5	49.8	139.1
ACTIVITES MINIERES ET BTP	11.3	1.7	12.2	6.4
TOURISME	13.5	6.5	24.8	19.3
SERVICES / P.M.E.	2.4	1.8	5.1	3.1
TOTAL (milliards FCFA)	68.5	127.3	126.5	210.5

Source : GUICHET UNIQUE, MEFP

L'analyse de la ventilation régionale des agréments durant la période de 1988 à 1997 montre que les régions de Dakar et Thiès constituent les sites privilégiés des investisseurs privés. La région de Dakar avec 1 096 unités agréées, bénéficierait de 36,5% du montant global des investissements. Quant à celle de Thiès, avec 239 unités agréées, sa part relative serait de 54,1% des investissements prévus.

Les intentions d'investissement sont faibles dans les régions de Saint-Louis, Louga, Ziguinchor et Diourbel où leur niveau se situe entre 3,5% et 1,3%. Pour ce qui est des autres régions, elles représentent moins de 1% : Fatick (0,6%), Kaolack (0,3%), Tambacounda et Kolda chacun (0,2%).

S'agissant du Fonds de Promotion Economique (FPE) en 1995, 75% du montant des financements globaux sont réalisés à Dakar créant ou consolidant 26.156 emplois, soit 48,8% du total. En ce qui concerne la région de Thiès, elle reçoit 10,8% des financements mais pour un nombre d'emplois faible représentant seulement 8,23% du total. Les régions de Saint-Louis et Ziguinchor ont bénéficié respectivement de 6,3% et 3,2% du montant des financements. Quant aux autres régions, le niveau des financements y est très faible ; il est compris entre 1,5% à Fatick et 0,05% à Kolda.

Le volume de l'investissement dans la zone franche est en recul depuis plusieurs années, alors que ceux des domaines industriels restent très modérés . Un nouveau mécanisme d'attraction des investissements vient d'être créé avec la loi sur les entreprises franches d'exportation . Comme les entreprises de la zone franche et des point francs , les unités agréées sous ce régime ne bénéficieront pas des accès préférentiels de l'UEMOA

L'investissement public

La mise en place d'infrastructures structurantes tels que les aménagements hydro-agricoles (primaire et secondaire), la poursuite de la réhabilitation et l'extension du réseau routier, la libéralisation du fret aérien, l'amélioration de la fourniture d'électricité , l'amélioration et l'extension des réseaux téléphoniques et la diversification de ses services constituent des facteurs essentiels pour l'amélioration d'un environnement propice à la production. L'Etat doit assurer aussi la disponibilité d'une main d'oeuvre d'un niveau de qualification adapté aux besoins des firmes internationales. L'Etat a encore un rôle prépondérant à jouer dans tous les secteurs d'appui à la production. Son implication dans la mise en place d'infrastructures structurantes doit se traduire par un accroissement du contenu en formation brute de capital fixe (FBCF) des investissements publics pour assurer une base durable à la croissance. Ces dernières années, le volume des investissements publics a fortement évolué à la hausse. Mais le taux estimé de FBCF dans les investissements publics est passé de 51.8 en 1994 à 39 en 1995.

Après une nette décélération en 1996, la FBCF des administrations a progressé de 4,5% en 1996 contre une estimation de 5% en 1997. Sa part se situe à 4,3% du Pib en 1996 et 4,2% en 1997 .

L'écart entre les prévisions et les réalisations reste encore élevé (tableau n° 9 et 10) . Le taux moyen de réalisation de 1994 à 1996 est de 71.9%, et évolue régulièrement à la baisse depuis 1994. La répartition sectorielle des investissements publics montre une prépondérance du secteur quaternaire, suivi du primaire, du tertiaire et du secondaire .

Le secteur primaire, en particulier l'agriculture, a pesé en moyenne sur la période 1994-1996 dans les investissements publics 33.9% des réalisations, avec un taux de croissance moyen de -6.7%. L'agriculture occupe de loin la première place. Pour l'année 1997, la part du primaire est prévue à 30%.

Le secteur secondaire, conformément à la stratégie de croissance axée sur le secteur privé, est le secteur dans lequel le désengagement de l'Etat en termes d'investissement est le plus net. Sa part moyenne dans les investissements publics réalisés entre 94 et 96 est de 11%. Le taux de croissance moyen des investissements publics dans ce secteur sur la période 1994-1996 est de -17.6%. L'énergie, surtout le volet solaire, a le plus bénéficié des investissements dans ce secteur. L'Etat éprouve des difficultés à mobiliser des ressources pour financer les investissements de l'énergie conventionnelle nécessaires pour fournir un service de qualité aux entreprises.

La part du tertiaire dans les investissements publics est de 13.8% en moyenne sur 1994-1996 , avec un taux de croissance moyen de -3.7%. L'essentiel des investissements est fait dans les transports. Cette prépondérance s'explique par la nécessité d'améliorer les perspectives de débouchés du système productif et de réduire l'enclavement du pays par rapport aux Etats voisins . Par ailleurs, la coordination intermodale doit être renforcée. Les nouveaux investissements dans le secteur doivent s'articuler autour de l'objectif de désenclavement des marchés nationaux, régionaux et sous-régionaux. Dans le domaine des télécommunications, le faible niveau des investissements s'explique par le fait de l'autofinancement de la SONATEL.

Le quaternaire absorbe 41.3% des investissements publics sur la période 1994-1996. Son taux de croissance est positif (7.3% en moyenne) . Le sous-secteur de l'éducation révèle un faible taux d'exécution des investissements. La demande demeure pourtant très forte surtout dans les régions où les niveaux de scolarisation restent très faibles. Pour la santé, le taux d'exécution des investissements est de 97.6% en 1995 et 69.1% en 1996. Cette situation est loin de répondre à la demande en raison des besoins importants découlant des indicateurs de santé. Les secteurs eau potable/assainissement et logement réalisent des taux d'exécution plus ou moins satisfaisants. Les besoins dans ces deux secteurs demeurent très importants.

**Tableau 9 : Répartition sectorielle de l'investissement public 1994-1996
(milliards F CFA)**

	1994		1995		1996		1997
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévision
Secteur Primaire	48,5	45,1	81.16	56,7	87.8	56.1	87.6
Agriculture	24,4	17,9	42.9	21,4	42.4	25.5	35.2
Elevage	2,1	1,2	2.2	1,7	3,0	2.3	2.8
Sylviculture	3,9	6,5	6.5	5,7	9.3	7.9	11.7
Pêche	0,2	0,1	3,1	1,2	1.8	1,1	2
Hydraulique R.	9.4	8.5	15.9	15.7	14.7	8.9	17.1
Divers (y.c recherche)	8.5	10.9	10.4	11.1	16.4	10.4	18.8
Secteur Secondaire	19	13,9	20.7	24,2	24.1	13.6	24.4
Industrie	4,9	8,8	4.3	2,2	4.4	1,8	4.5
Industrie (extractive)	1	0,8	1	1	0,9	0,8	1.1
Energie	7,9	3	9.6	15,9	11,5	6,4	8.8
Divers	5,2	1,3	5.8	5,1	7.7	4.6	10.0
Secteur Tertiaire	42,7	13,7	56.4	27,2	53.2	23.5	55.9
Tourisme	-	-	0,2	0,5	0,6	0,2	-
Commerce	-	-	-	-	-	-	0.5
Transports	36,9	9,8	51,2	22,7	49.5	21.6	53.6
Télécommunication	0,6	2,1	2,8	2,5	0	0	0.4
Divers (recherche comprise)	5,2	1,8	2,2	1,5	3,0	1,7	1.3
Quatenaire	47.1	48.8	77.6	67.9	108.6	80.4	124.9
Eau potable et Assainissement	6,5	2.5	9.3	9.7	47.3	4.9	47.3
Logement	6,3	3.3	5.7	7.1	4.7	7.9	6.7
Santé	6.8	8.8	12.6	12.3	13.6	9.4	14.6
Enseignement	7.1	11.4	18.7	9.6	17.8	20.0	27.1
Divers	20.4	22.8	31.3	29.2	25.2	38.2	29.2
TOTAL	157,0	121.5	235.8	176.1	273.7	173.7	292.8
Tx réalisation %	-	77.4	-	74.7	-	65.3	

Source : Direction de la Coopération Economique et Financière, MEFP.

Tableau 10 : Volume et répartition de l'investissement public réalisé de 1994 à 1996 par secteur (en milliards de f cfa).

	9 4		9 5		9 6		Moyenne
	IV. REAL.	%	IV. REAL.	%	IV. REAL.	%	%
PRIMAIRE	45,1	37.1	56,7	32.2	56.1	32.3	33.9
SECONDAIRE	13,9	11.5	24.2	13.7	13.6	7.8	11.0
TERTIAIRE	13.7	11.2	27.2	15.5	25.5	14.7	13.8
QUATERNAIR E	48.8	40.2	67.9	38.6	80.4	46.2	41.3
TOTAL	121.5	100	176.1	100	173.7	100	100

Le bilan des investissements par région n'étant pas disponible, l'investissement public dans les régions est analysé à partir du PTIP 1997-1999.

L'option de décentralisation des infrastructures et équipements s'est matérialisée les années 90 par un effort de désenclavement des régions périphériques (réalisation de la route Dialakoto - Kédougou, démarrage des travaux de la route Tambacounda-Kidira-Bakel et réhabilitation de grands axes routiers), par l'électrification rurale, et par un accroissement de la capacité d'investissement des Collectivités Locales .

L'analyse régionale du Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) montre que des efforts restent encore à faire pour atténuer les disparités régionales et rendre l'espace national dans sa totalité attractif surtout vis à vis de l'extérieur.

Le PTIP 1997/1999 totalise un volume d'investissements global prévisionnels de 1800 milliards de fcfa pour 340 projets dont 30 concernent deux ou trois régions à la fois.

La répartition régionale globale révèle de grandes disparités d'une part entre le niveau national et les régions et d'autre part entre les régions elles-mêmes.

Le niveau national occupe la moitié des projets (155 sur 310) représentant 61,61% du volume global des investissements. Cette rubrique comprend tous les projets dont on ne peut pas faire une répartition régionale du coût total soit parce que le projet concerne plus de trois régions, soit par ce que le projet s'exécute au niveau central avec une envergure nationale. En dehors de la région de Dakar et celle de Saint-Louis qui ont autour de 10% de l'enveloppe , les autres régions ont moins de 5% des investissements.

Au plan sectoriel, on note la faible diversification des investissements régionaux. C'est ainsi que la région de Louga ne compte aucun projet spécifique pour les secteurs primaire, secondaire et quaternaire. Le secteur tertiaire n'est

représenté que par un seul sous-secteur. La région de Kaolack ne compte aucun projet spécifique pour le secteur secondaire.

L'examen de l'évolution du contenu en FBCF des investissements publics et l'écart de plus en plus important entre réalisation et prévision révèle une faible efficacité de l'investissement public. Cette situation est imputable à la capacité de formulation et d'exécution des projets par les ministères techniques et aux procédures longues et complexes depuis l'évaluation ex-ante jusqu'à celle ex-post. L'absence de fiches d'exécution technique suite à l'évaluation ex-ante allonge les durées de mobilisation des ressources. Par ailleurs, la gestion administrative des projets pèse lourdement sur leur contenu en FBCF.

Le financement de l'investissement

L'investissement public est dans une grande proportion financé par les ressources extérieures : 67% en 1994 et 74% en 1995. L'investissement privé est assuré essentiellement par le système bancaire et les capitaux étrangers. L'Etat a négocié certaines lignes de crédits domiciliées dans les banques au profit du privé.

Financement interne

**Tableau 11 : Répartition des crédits moyen et long terme
(en milliards de f cfa)**

Activités	Moyen et long terme	
	Déc. 1995	Déc. 96
Agricoles et annexes	6.5	7.6
minières	0.6	2.8
Industrielles	26	39.7
Bâtiments, T.P.	10.3	10.3
Commerce ⁵	99.6	105.1
transports communications	6.4	6.1
Services divers	33.7	35.3
TOTAL	183.1	205.1

Source : Centrale des risques. BCEAO.

Les crédits, au secteur privé, déclarés à la centrale des risques se chiffrent en 1995 à 183.1 milliards et 205.1 milliards pour 1996. Ces crédits ne concernent que les moyen et le long termes. Les crédits à court terme ont reculé en 1996 passant de 332.5 milliards à 246.1 milliards. En somme, le financement bancaire a atteint 515.5 milliards en 1995 et 451.2 en 1996.

Le rôle des systèmes de financement décentralisé est encore très faible dans le financement de l'investissement : les crédits octroyés étaient de 3,2 milliards en 1994 et 5,1 milliards en 1995.

Du côté de l'Etat, le budget consolidé d'investissement (BCI) a mobilisé 45.6 milliards FCFA en 1995, 39.6 en 1996 et prévoit 50 milliards en 1997. Les ressources internes en capital par rapport aux recettes fiscales représentent en

⁵ Commerce de gros et détails, Restaurants, Hôtels

moyenne 11% sur la période 1995-1996 et la part du budget en capital sur les investissements du TOFE s'établit à 31.5%. En juillet 1997, seuls 10 milliards ont été mobilisés. En règle générale l'essentiel des dépenses est exécuté dans le dernier trimestre de l'année.

Financement externe

Les tirages sur les capitaux publics à long terme en 1994 et 1995 étaient de 120.5 et 109.6 milliards alors que les flux de capitaux privés de même nature, qui n'ont concerné que l'année 1994, étaient de 33 milliards. Ces tirages constituent des ressources sous forme de subventions ou de prêts à des conditions concessionnelles. Pour l'année 1997 les subventions constitueront 43% et les prêts 57%.

Les capitaux à long terme privés nets se sont chiffrés à 33.0 milliards en 1994 alors qu'ils étaient négatifs depuis 1991. Des données sur les capitaux privés ne sont pas disponibles depuis 1995. Toutefois en raison du niveau de croissance élevé de la FBCF des entreprises privées on peut s'attendre à une évolution positive de l'investissement privé étranger dont l'ampleur reste à déterminer.

Financement non bancaire

Au titre du financement non bancaire, il est à noter la participation active des ONG, des communautés de base et des populations. L'absence d'un cadre adéquat de collecte de ces données ne permet pas d'en mesurer ni l'ampleur ni les principaux secteurs bénéficiaires.

Dans le cadre de la promotion de l'investissement, l'UEMOA a créé une bourse régionale qui sera fonctionnelle en 1998. La réussite du marché boursier exige :

- un réseau bancaire solide capable de répondre en temps réels à la liquidation des titres ;
- un réseau de télécommunications très fiable et à moindre coût ;
- une structure d'arbitrage neutre, efficace et diligente ;
- des intervenants respectueux de la déontologie, une demande et une offre dynamiques que l'Etat devra promouvoir en jouant un rôle actif dans le marché boursier ;

IV.1.5. L'évolution du commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur restent encore faibles, bien que le taux de couverture ne cesse de s'améliorer (86% en 1995 et 88% en 1996 et estimé à 89% en 1997). Le déficit de la balance commerciale a ainsi évolué 100 Milliards en 1995, 110,3 Milliards FCFA en 1996 et enfin -129 Milliards en 1997. Rapporté au PIB, le déficit de la balance commerciale s'est stabilisé à 4,1% en 1995 et 1996, pour être projeté à 3.7% en 1997.

Les exportations du Sénégal n'ont pas connu une réelle diversification en raison de la faible transformation structurelle de l'appareil de production. L'essentiel des produits exportés sont des produits d'origine primaire à hauteur de 52% des exportations FOB car les produits des ICS sont dérivés des phosphates. Les produits manufacturés, faisant partie de la ligne "autres produits", ont une faible contribution dans l'accumulation des devises. D'ailleurs, le coût en devises des biens intermédiaires dépasse de loin le gain généré par les produits manufacturés.

En ce qui concerne la destination géographique, nos clients sont d'abord européens avec une nette domination de la France. La destination Afrique reste faible et celle de l'Amérique négligeable. Les données de 1990 donnent une indication claire de ces tendances avec l'Europe pour 53,8% dont 34,9% pour la France, 20,1% pour l'Afrique et le reste du monde pour 26,1%.

Tableau 12 : Evolution des exportations (en milliards FCFA)

PRODUITS	1994		1995		1996	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits arachidières	49,50	12,52	51,10	11,92	54,30	10,83
Phosphates	14,60	3,69	16,40	3,83	17,60	3,51
Produits halieutiques	120,50	30,47	137,10	31,98	150,80	30,07
Sel	5,70	1,44	4,70	1,10	4,80	0,96
Coton	11,10	2,81	9,00	2,10	9,00	1,79
Produits pétroliers	8,10	2,05	9,00	2,10	8,00	1,60
Produits des ICS	50,50	12,77	57,50	13,41	66,50	13,26
Autres produits	135,50	34,26	143,90	33,57	190,50	37,99
Commerce spécial FOB	395,50	100,0	428,70	100,0	501,5	100,0

Source : DPS/MEFP

Les principaux secteurs d'exportation sont donc la pêche, l'industrie extractive et le secteur des huileries.

La pêche contribue actuellement pour 2,6% à la formation du PIB total et pour 11% à celui du secteur primaire. Elle occupe la première position devant les produits phosphatés et arachidières pour l'exportation. Elle assure environ un quart de la valeur des exportations (150 milliards de francs cfa en 1996) et 15 milliards de recettes fiscales. Les congelés représentent 70% des tonnages exportés et les conserves de thon près de 15%.

L'industrie extractive minière est dominée par l'exploitation et la transformation des phosphates de calcium (Taïba) et d'alumine (Thiès). Les phosphates constituent la première ressource minière du pays et le troisième produit d'exportation.

Le secteur des huileries continue de perdre sa position de leader en raison du recul de la culture arachidière et surtout de la concurrence vigoureuse des produits oléagineux d'origine végétale sur le marché mondial.

Du côté des importations, la dépendance aux biens de consommation importés reste également importante. La consommation de riz est très forte au Sénégal et en extension depuis plusieurs années : la production locale de riz ne couvrant pas les besoins, le pays doit recourir aux importations. Par conséquent plus de 85% de la consommation est assurée par les importations qui sont en constante augmentation.

Le Sénégal dépense en devises pour les biens de consommation presque autant que pour les biens d'équipement et les biens intermédiaires. Ces derniers et les produits pétroliers représentent en valeur 56,1% des importations CAF. Le poids des biens de consommation révèle une forte dépendance alimentaire née de la difficulté à rendre le secteur primaire compétitif et des habitudes alimentaires tenaces.

Structure des importations

Tableau 13 : Evolution des importations (en milliards fcfa)

PRODUITS	1994		1995		1996	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits pétroliers	78,90	12,91	68,90	10,58	77,50	10,92
Produits alimentaires	266,40	43,59	295,30	45,36	311,80	43,92
Biens d'équipement	265,90	43,50	286,80	44,06	320,60	45,16
Commerce spécial (importations CAF)	611,20	100,0	651,00	100,0	709,9	100,0

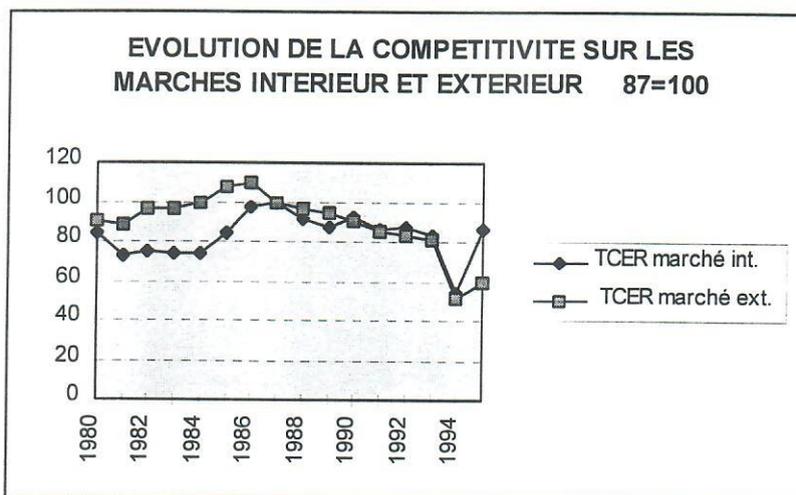
Source : DPS/MEFP

La valeur des importations a également augmenté du fait du renchérissement des prix des biens importés suite à la dévaluation. Les importations ont enregistré une hausse en 1995 et 1996 liée à la reprise de l'activité économique comme en témoigne l'augmentation des importations de produits pétroliers qui passent de 68,90 milliards en 1995 à 77,5 milliards en 1996.

Les importations ont montré leur rigidité à la baisse. L'accroissement en valeur des exportations du secteur moderne a été insuffisant pour combler les importations qui se sont maintenues en volume notamment pour financer la croissance (biens d'équipement, pétrole...) et les produits alimentaires. La promotion des produits locaux est insuffisante pour changer à court terme les habitudes alimentaires, d'autant plus que dans la période à la faveur d'un changement de législation et d'une baisse des prix des autres céréales, les importations de riz ont augmenté (382 528 t en 1992, 435 528 t en 1995, 550 000 t en 1996).

Après la dévaluation, le solde de la balance commerciale est resté structurellement déficitaire malgré une hausse spectaculaire des exportations en valeur (qui sont passées de 395,5 milliards de francs cfa en 1994 à 428,7 en 1995 et 501,5 en 1996) liée notamment aux exportations de produits halieutiques et arachidiers.

En résumé les performances limitées du commerce extérieur sont à mettre en rapport avec la faible compétitivité de nos biens manufacturés et le peu d'efficacité des systèmes d'incitation à l'exportation. Pourtant, depuis la dévaluation l'indicateur de compétitivité mesuré par le taux de change effectif réel s'est amélioré avant de se dégrader en 1995.



IV 1.6 La balance des paiements extérieurs

Les composantes de notre balance des paiements sont particulièrement marquées par des soldes déficitaires à l'exception des transferts sans contrepartie et parfois des flux de capitaux.

Le déficit le plus important se situe au niveau de la balance commerciale qui passe de 123,8 milliards en 1995 à 157,2 milliards en 1996. Un des facteurs explicatifs réside dans l'importation des biens alimentaires parfois concurrents à nos produits locaux, notamment le riz. Cette situation est à mettre en rapport avec le niveau de compétitivité de la production céréalière, qui mérite d'être amélioré en vue de dégager des excédents exportables et de comprimer les importations concurrentielles.

La résorption du déficit commercial est essentielle dans un contexte d'endettement important et surtout pour mieux stabiliser l'équilibre, voire l'excédent de la balance des paiements en raison du caractère volatile des flux de capitaux. En période de taux de change flexible, une telle stratégie assure le maintien de la parité de lamonnaie.

La balance des services s'améliore de plus en plus en raison des performances très positives du secteur tourisme et des remises de dettes substantielles obtenues. Notre pays dispose de potentiels importants dans le domaine des services. Il est donc urgent de concrétiser l'objectif de faire de Dakar un centre de services et d'élargir l'espace touristique national, de même que les produits offerts. Le solde de la balance des services est passé de -77,1 Milliards à -66,6 Milliards en 1996 et à -54,8 Milliards en 1997.

La balance des capitaux doit être particulièrement suivie. En effet, en raison du rôle dominant accordé au secteur privé, les flux de capitaux au profit du privé devraient se renforcer. L'évolution des capitaux d'incitation proposées, aux garanties données et à l'amélioration des cadres macro-économiques et au développement

des infrastructures d'appui à la production . Pour ces derniers, l'Etat doit continuer à s'impliquer en améliorant la qualité de son portefeuille de projets . C'est la condition pour accroître les flux d'aide publique dans un contexte de rareté .

IV.1.7 Politiques monétaire et budgétaire

La politique monétaire est du ressort de l'UMOA dont le Sénégal est membre. Les instruments et mécanismes retenus dans ce cadre constituent une contrainte. A cela, vont s'ajouter les dispositifs en vigueur dans l'UEMOA. Les objectifs monétaires et budgétaires ont un caractère exogène devant inspirer notre politique macro-économique.

La politique monétaire et financière menée a été prudente au cours des deux années de mise en œuvre du IX^{ème} Plan. La masse monétaire a augmenté au taux de 8% en deçà de 3 points de la croissance du PIB courant, permettant de retrouver les niveaux modestes d'inflation d'avant dévaluation. Toutefois, la progression de la liquidité intérieure reste inférieure avec un ratio tournant autour de 20%.

La politique monétaire

Pour ce chapitre, les données étaient indisponibles et celles de 1996 partielles.

Les pays de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) ont en commun une même monnaie - le franc CFA - et une même banque centrale - la BCEAO -. Le franc CFA est rattaché au franc français depuis janvier 1994 au taux de 1 franc CFA = 0.01 FF.

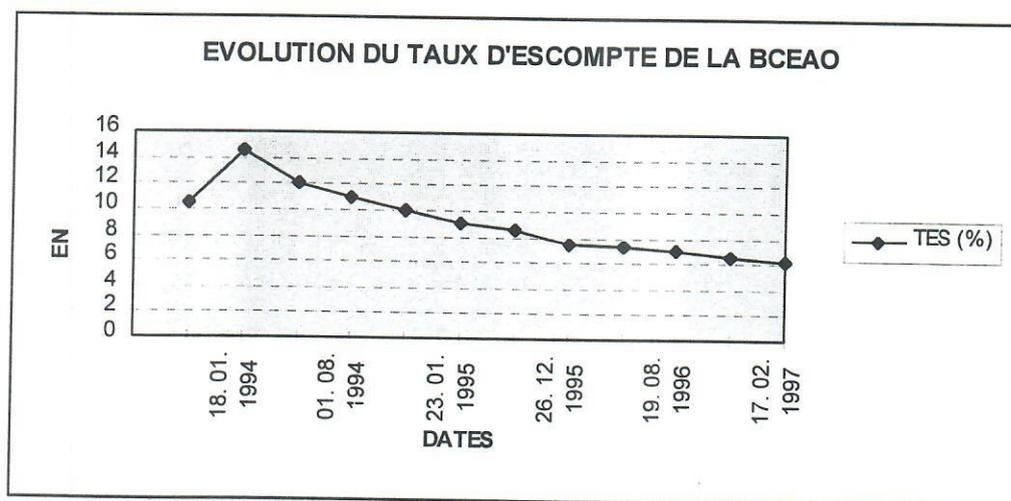
La politique monétaire commune vise à créer un marché monétaire sous régional dynamique limitant le refinancement direct par la BCEAO de l'économie , promouvoir un réseau bancaire de qualité et à alléger le coût du crédit en préservant les équilibres macro-économiques des membres.

Juste après la dévaluation, la BCEAO a relevé son taux d'escompte de 4 points à 14%, afin de soutenir la crédibilité de la nouvelle parité. Les taux des marchés monétaire et interbancaire ont suivi le mouvement dans une bien moindre mesure, en raison du gonflement de la liquidité dans le système bancaire, qui tenait au rapatriement rapide et soutenu de capitaux ainsi qu'à l'atonie de la demande de crédit. Dans ce contexte, la BCEAO a pu abaisser graduellement son taux d'escompte, à 10% en août 1994, puis respectivement à 7.5% et 6.5% en décembre 1995 et octobre 1996.

Tableau 13 : Evolution du TES

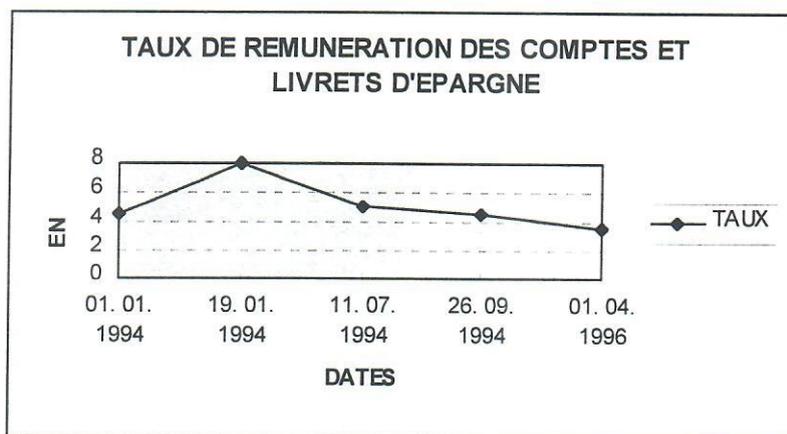
DATES	TES (%)
01. 01. 1994	10,5
18. 01. 1994	14,5
27. 06. 1994	12
01. 08. 1994	11
29. 08. 1994	10
23. 01. 1995	9
05. 06. 1995	8,5
26. 12. 1995	7,5
05. 08. 1996	7,25
19. 08. 1996	7
21. 10. 1996	6,5
17. 02. 1997	6,25

Source : BCEAO Agence



Le taux de pension a été ramené de 7,25% en Septembre 1994 en 6% à Août 1996. Le taux du marché monétaire s'est longtemps stabilisé à 5,50% avant d'enregistrer une remontée à fin décembre 1995 pour se situer à 6,00% en liaison avec le financement de la campagne agricole.

Le taux minimum réglementaire applicable aux comptes et livrets d'épargne a évolué de 4,2 en Janvier 1994 à 3,8 en Avril 1996.



L'apparition de marchés régionaux interbancaires et monétaires et le passage progressif à des instruments indirects de gestion monétaire ont fortement réduit le champ des politiques nationales de la monnaie et du crédit. En outre la BCEAO n'a pas encore développé une panoplie complète d'instruments indirects de gestion monétaire tandis qu'elle a déjà abandonné les instruments directs tels que les plafonds fixés au refinancement des établissements bancaires et des pays membres - règle des 20% - auxquels elle avait recours auparavant.

Les programmes récemment négociés ou en cours avec le FMI cherchent à mieux adapter la capacité de prêt de la BCEAO aux besoins des agents économiques en étendant le champ de leur intervention pour y inclure :

- des adjudications symétriques de vente ou de prise en pension d'effets de la banque centrale , première étape vers l'opération d'open-market ;
- la détermination par le marché des taux d'intérêt applicables à ces interventions, ce qui suppose que la BCEAO s'abstienne de fixer à la fois les quantités et les prix comme elle le faisait lors des adjudications et des prises de pensions ;
- l'application et le perfectionnement en fonction des besoins des coefficients de réserves obligatoires.

Le réseau bancaire

Actuellement, neuf (9) banques primaires exercent leurs activités au Sénégal : deux d'entre elles sont véritablement spécialisées. A côté du système bancaire, existent des institutions financières non bancaires agréées par la BCEAO. Ce sont des sociétés d'investissement spécialisées dans un nombre limité d'interventions comme le crédit pour l'équipement, le commerce, l'industrie ou le prêt ordinaire :

- La Société de Promotion et de Financement : société financière spécialisée dans le prêt pour l'équipement ;
- La Société de Crédit et de l'Equipement du Sénégal (SOCRES), spécialisée dans le financement de meubles et autres mobiliers domestiques ;

- La Compagnie Ouest-Africaine de crédit-bail (LOCAFRIQUE) ;
- La Société Générale de Crédit Automobile (SOGECA) rachetée par la CBAO et convertie en société de leasing ;
- SENINVEST seule société à capital risque constituée au Sénégal dont la vocation essentielle est la prise de participation dans le capital de nouvelles sociétés et la restructuration des sociétés.

Le réseau bancaire sénégalais se caractérise par une faible couverture du pays et son extrême cloisonnement. Cette situation accroît les coûts de transaction surtout en termes de durée.

Evolution des agrégats monétaires

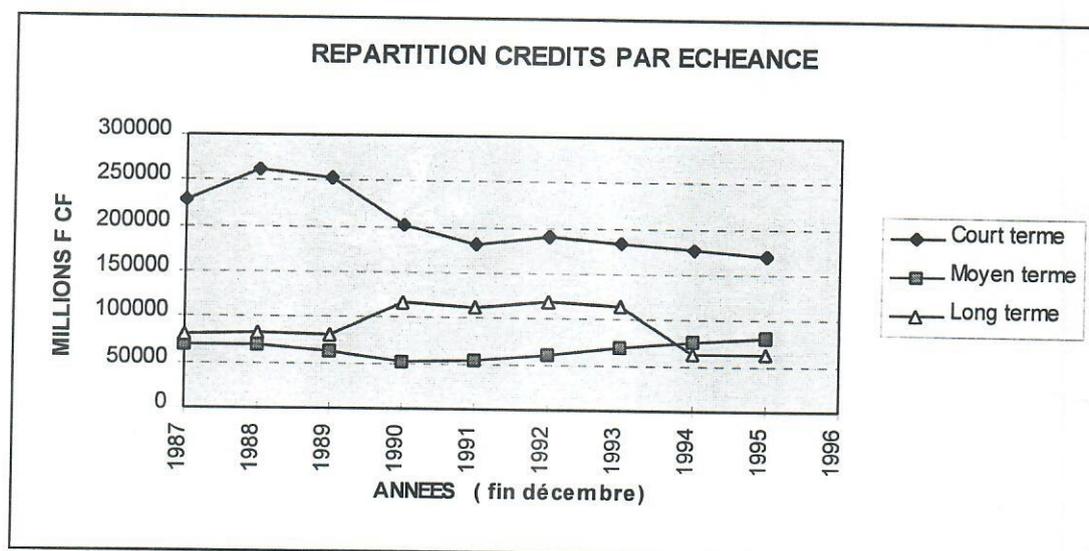
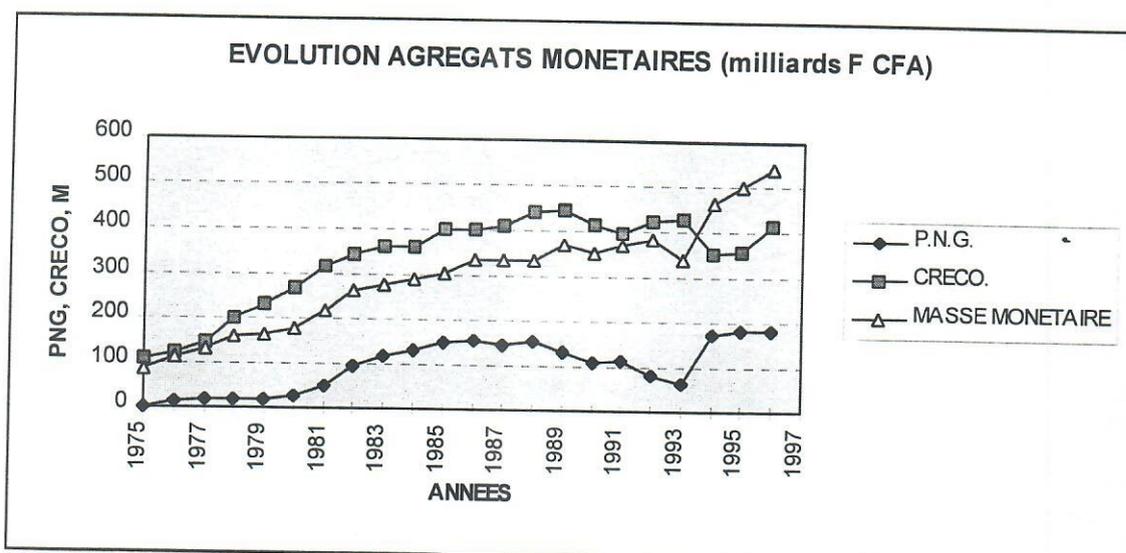
Au cours des trois années qui ont précédé la dévaluation, le fléchissement de l'activité économique (le taux de croissance du PIB réel a été de -0.7% en 1991, 2.8% en 1992, -2.1% en 1993), les déséquilibres budgétaires, les difficultés du système bancaire et l'accélération de la fuite des capitaux ont eu pour conséquences :

- une diminution de la masse monétaire au sens large : de 385 milliards FCFA en 1992 à 336.5 milliards en 1993 ;
- les crédits intérieurs sont passés de 505.2 milliards de fcfa en 1992, à 492.7 milliards en 1993 imputables à une diminution de la PNG de 18.7 milliards et à une augmentation des crédits à l'économie de 6.2 milliards.

tableau 14 : Evolution du taux de liquidité

ANNEES	P.I.B.	MASSE MONETAIRE	M.M./PIB
1990	1552,4	351,2	0,22
1991	1549,9	371,6	0,23
1992	1612,8	385	0,24
1993	1586,6	336,5	0,21
1994	2155	463,7	0,22
1995	2450	499,2	0,20
1996	2655	540,9	0,20

Source : DPS, BCEAO Agence.



Les crédits à l'économie⁶ se sont élevés à 358,6 milliards, en hausse de 4,9 milliards par rapport au niveau atteint en 1994. L'accroissement ainsi constaté résulte d'une hausse de 17,2 milliards des crédits ordinaires, partiellement compensée par la baisse de 12,3 milliards de financement de la campagne.

Les crédits ordinaires sont passés de 341 milliards en décembre 1994 à 358,2 milliards un an plus tard, sous l'impulsion de l'augmentation de 17,8 milliards des crédits d'investissement, les crédits à court terme étant restés quasi-stables et les crédits à moyen et long terme ont augmenté de 14,3 milliards. La stagnation des crédits à court terme pourrait en partie s'expliquer par l'amélioration de la trésorerie des principales entreprises évoluant dans le secteur des exportations, qui ont bénéficié depuis 1994 d'une meilleure compétitivité ainsi que par les efforts consentis par l'Etat pour apurer les arriérés de paiements intérieurs.

Les crédits intérieurs - Position Nette du Gouvernement + crédits à l'économie - se sont établis à 536.2 milliards en 1995 et 591.6 en 1996 imputables à une

⁶ Crédits de campagne + crédits ordinaires

augmentation des crédits à l'économie qui passent de 357 en 1995 à 412.8 milliards en 1996. La PNG après une hausse brutale au lendemain la dévaluation amorce un recul en 1996 pour retrouver sa tendance à la baisse d'avant 1994.

Tableau 15 : Evolution des crédits

ANNEES	CREDITS INTERIEURS	PNG	CRECO
1987	557.3	146	411.3
1988	595	154	441.5
1989	574.8	129.2	445.5
1990	523.7	107.7	416
1991	510.6	111.6	399
1992	505.2	82.6	422.6
1993	492.7	63.9	428.8
1994	525.6	172	353.7
1995	536,2	179.5	358.6
1996	591,6	178,8	412,8

Source : BCEAO Agence.

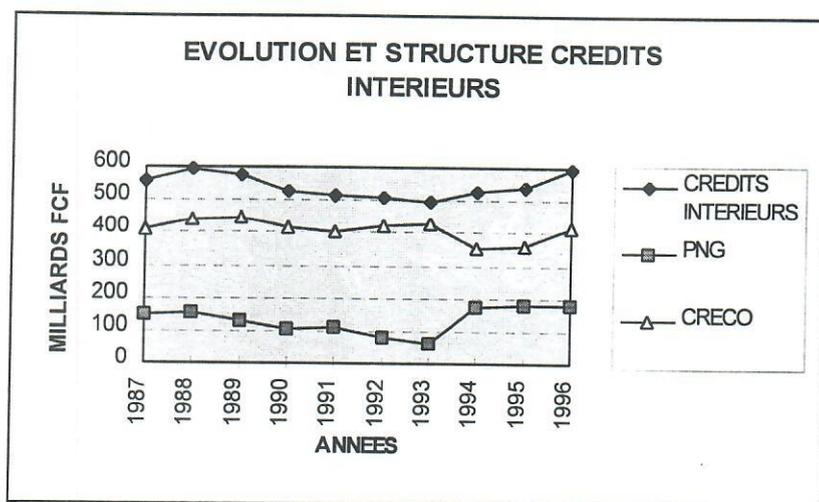


Tableau 16 : Taux de mobilisation de l'épargne

ANNEES	PIB courant	CONSOM. FINALE	EPARGNE BRUTE
1990	1552.4	1417,8	134,6
1991	1549.9	1446	103,9
1992	1612.8	1500.7	112.1
1993	1586.6	1479	107,6
1994	2155	1951.2	203,8
1995	2450	2186.3	263.7
1996	2655	2356.5	298.5
1997	2881.3	2533.6	347.7

L'épargne calculée comme la différence entre le PIB courant et la consommation a évolué comme suit (tableau n ° 16). Après une baisse continue de 1990 à 1992, avec un taux de croissance moyen de (-11.4%) , l'épargne domestique s'est fortement accrue de manière régulière jusqu'en 1996 ou elle atteint 11.3% du PIB.

Le stock des dépôts à terme au niveau des banques et la caisse nationale d'épargne s'est chiffrée à 186.1 milliards en décembre 1995 , contre 159.3 milliards en 1994. Cette progression a concerné tant les dépôts à terme que les comptes à régime spécial. Ces derniers ont augmenté de 15.2 milliards pour se chiffrer à 103.7 milliards pendant que les dépôts à terme se sont accrus de 10.7 milliards pour atteindre 74.8 milliards.

Parallèlement aux banques et à la caisse nationale d'épargne il existe des systèmes de financement décentralisés (SFD) qui recouvrent quatre grands types de pratiques :

- les expériences d'épargne et de crédit ;
- la distribution du crédit comme activité principale d'une organisation ;
- la distribution du crédit comme activité accessoire d'une organisation ;
- la finance traditionnelle.

Entre 1994 et 1995 les dépôts au niveau des SFD ont crû de 87.3%. Cette hausse indique l'intérêt porté au SFD.

Tableau 17 : Evolution des dépôts des SFD

ANNEES	1994	1995	1996
Montant dépôts tous SFD confondus	1,4	2,7	nd

Source : banque de données sur les SFD ; MEFP (en milliards)

En 1995, l'épargne financière estimée à 28,1 Mds ne représente que 10,7% de l'épargne brute . La capacité de mobilisation des banques est encore très faible. Trois facteurs peuvent expliquer cette situation la faible innovation des produits financiers, le recul de la confiance suite à la crise bancaire des années 1980 et le faible taux de bancarisation, (ratio nombre de guichets de banque par habitant) .

Les Finances publiques.

Dans le domaine des Finances Publiques, l'exécution du IX^{ème} Plan a poursuivi l'amélioration des résultats budgétaires réalisés depuis la dévaluation. Pour arriver à ces performances, l'Etat a notamment amélioré ses capacités de mobilisation des ressources alors que dans le même temps l'évolution de son intervention en matière de Dépenses est contenue dans les limites de celle des

ressources permettant de dégager un déficit estimé, base engagement, dons exclus de 55,6 milliards en 1996.

En effet, les ressources intérieures sont passées de 366,2 milliards à partir de 1995 à 394,3 et 440,0 milliards respectivement en 1996 et 1997 soit une progression annuelle moyenne de 3,4%. Depuis la dévaluation, la situation des finances publiques s'est améliorée. L'analyse de la structure des recettes fiscales et non fiscales montre que celles-ci restent largement dépendantes de la valeur des importations. Toutefois celle des dépenses présentent un meilleur profil.

Tableau 18 : Structure des recettes de l'Etat (en %)

	1994	1995	1996	1996	* 1997*
Impôts Directs	21,0	21,8	21,5	26,6	28,6
Impôts et taxes Indirects	64,1	65,4	69,2	67,9	66,6
dont TVA	22,9	22,9	24,0	22,9	26,2
dont Commerce Extér.	41,7	42,5	45,2	44	40,4
Total Recettes fiscales	88,9	90,2	93,7	94,5	95,2
Total Recettes non fiscales	11,1	9,8	6,3	5,5	4,7

* Données de fin juin

Source : DTCP/MEFP

Les recettes fiscales restent largement dominées par les taxes sur les importations. En effet de 1994 à 1996 on note une quasi - stagnation de la part des impôts directs . Au niveau des taxes indirectes, on note une légère amélioration de la part de la TVA en 1996,même si ce progrès est moindre face à celui du commerce extérieur . Les réalisations au premier semestre 1997 révèlent une progression de l'impôt sur le revenu en raison de l'amélioration des résultats des sociétés comparativement à la même période de 1996 d'une part , et le recul du commerce extérieur au profit de la TVA et taxes assimilés d'autre part .

Si cette structure des recettes du premier semestre se confirme pour les périodes à venir , les conditions d'une viabilité financière seront obtenues et la bonne tenue des recettes fiscales permettra de relever le défi de l'harmonisation de la fiscalité actuellement en cours au sein de l'UEMOA .

L'effort de mobilisation interne des ressources budgétaires est en train de se consolider avec un niveau des recettes de 15% du PIB en 1996 et une prévision de 15,2% en 1997. Il était prévu que l'amélioration des recettes se réalise à partir d'une augmentation de la production réelle et de l'accroissement du rendement fiscal.

Les Dons

Depuis 1994 la part des dons dans les recettes totales baisse fortement. Cette tendance traduit la réalisation de l'objectif de viabilité financière prévue en 1998.

Tableau 19 : Evolution et structure des dons

	1994	1995	1996	1997*
- budgétaires (Mds)	54,1	43,5	17,7	6,1
- en capital (Mds)	30	30	30	15,0
Dons/recettes totales (en %)	21,8%	16,7%	10,8%	9,9%

* Données fin Juin

Source : DTCP/MEFP

Les dépenses publiques

Le profil de dépenses publiques s'améliore progressivement. En effet la part de la masse salariale et de celle des intérêts sur la dette par rapport aux recettes reculent.

Tableau 20 : Ratios de dépenses publiques en %.

	1994	1995	1996	1997
Dépenses ordinaires/Recettes fiscales	117,6	95,8	84,6	73,9
Masse salariale/dépenses ordinaires	47,2	49,7	52,0	53,2
Masse salariale/Recettes fiscales	55,6	47,7	44	39,4
Dépenses en capital/Recettes fiscales	37,4	35,6	34,6	33,2
Dépens. budget en cap./Inves.Pub. (TOFE)	26,1	30,3	32,6	33,5
Intérêt de la dette/Recettes fiscales	27,6	19,5	15,1	12,3
Intérêt de la dette/dépenses ordinaire	27,7	20,4	17,9	16,6

* Données de fin juin

Source : DTCP/MEFP

Depuis la dévaluation, la structure des dépenses publiques a changé positivement. En effet jusqu'en 1994, le ratio dépenses ordinaires /Recettes fiscales était supérieur à 100% ce qui supposait l'existence d'un déficit budgétaire de base. Après le changement de parité, il s'est amélioré passant de 117,6% en 1994 à 84,6% en 1996. Le solde des opérations courantes est passé, dans la même période, de 31,1 milliards à 89,7 milliards tandis que le déficit base engagement, dons exclus, passe de -123,3 milliards à -55,6 milliards pour la période considérée.

Le ratio masse salariale/Recettes fiscales diminue régulièrement depuis 1994 passant de 55,6% à 44,0% alors que le ratio masse salariale /dépenses ordinaires augmente passant de 47,2% à 52%. Donc cette contraction des dépenses ordinaires est surtout le fait de la diminution de l'intérêt sur la dette; les autres dépenses ordinaires restant constantes. Parallèlement, le ratio dépenses en capital/recettes fiscales diminue passant de 37,4% à 34,6% ; ce qui accroît la part des recettes extrabudgétaires pour financer les investissements publics (près de 2/3). Cette tendance se confirme avec les données de fin Juin 1997.

La mobilisation des ressources extérieures pour couvrir les déficits publics est définie dans le cadre d'une politique d'endettement à travers laquelle l'Etat met l'accent sur la mobilisation des ressources extérieures à des conditions très douces. La part des subventions dans les ressources extérieures devra être accrue, la réduction de la dette étant une priorité pour le gouvernement

La réduction du poids de la dette publique extérieure comme intérieure, participe à la réalisation de la stabilité macro-économique. En effet, au lendemain de la dévaluation, les aménagements de la dette obtenus auprès des créanciers du Club de Paris (Avril 1995) et au niveau de certains bailleurs multilatéraux et bilatéraux ont abouti à un allègement substantiel de la dette publique et une réduction notable du service de la dette.

Ces aménagements et allègements ont permis d'améliorer la situation financière de l'Etat vis à vis du système bancaire et de l'extérieur avec l'objectif de viabilité financière en 1998. La bonne gestion de la dette extérieure commence à porter ses fruits :

- en Avril 1995, le rééchelonnement obtenu a porté sur 173 millions de \$ (soit 78 milliards de F Cfa) dont 50,2 millions de \$ (25 milliards)d'annulation suivant les termes de Naples (67% de réduction sur les échéances courantes);
- les créanciers non membres du Club de Paris ,principalement Arabes, ont tous consenti au Sénégal des allègements sur 59,5 millions de \$ dont 42,5 millions échus au 31 décembre 1995 ;
- le service de la dette a été considérablement réduit après diverses négociations entre le Gouvernement et ses créanciers bilatéraux ; tous les arriérés de paiements extérieurs comme intérieurs ont été apurés en fin 1995.
- la dette commerciale (soit 2,4% de la dette publique) se montait à 75 millions de \$ auxquels s'ajoutaient 43 millions de \$ d'arriérés d'intérêt soit au total 118 millions de \$ (environ 59 milliards de F Cfa). Après d'âpres négociations avec les principales banques créancières à savoir ,la CITIBANK ,le Crédit Lyonnais, Société Générale de Banques et la Banque Nationale de Paris, cette dette a été totalement rachetée ;

- les créanciers qui avaient choisi l'option du rachat de leur dû à un prix égal à 16% de leur valeur ont tous été payés ;

- les lettres d'engagements de paiement à long terme (28 ans et 5 mois) transférables et convertibles ont été également émises au profit des créanciers qui avaient choisi cette seconde option.

Le stock de la dette au 31 Décembre 1996 n'est plus que de 1800 milliards de FCFA , et un ratio service de la dette/ exportation passant de 21,5% en 1993 à 14,4% en 1996.

Depuis 1994 le ratio du service de la dette/recettes fiscales diminue régulièrement, passant de 26,5% à 15,1% entre 1994 et 1996. Le ratio intérêt de la dette /dépenses ordinaires passe aussi de 22,7% à 17,2% sur la même période.

Ainsi, il peut être tiré les enseignements suivants :

- la demande publique en volume commence à moins peser sur la croissance de la demande intérieure ;

- l'ajustement structurel et particulièrement l'ajustement budgétaire n'a pas déprimé la masse salariale. En effet, bien que la masse salariale ait diminué son poids sur les recettes fiscales, elle reste supérieure à la moyenne de l'UEMOA qui s'établit à 38% ;

- la baisse du déficit est obtenue grâce à des droits de porte élevés supérieurs à la moyenne de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'intégration économique régionale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, réuni à Ouagadougou le 20 septembre 1996, a eu, pour la première fois, à arrêter quatre (4) critères de convergence en matière de politiques budgétaires pour les différents états - membres :

- une bonne maîtrise de l'évolution de la masse monétaire qui doit être contenue dans des proportions raisonnables (ratio masse salariale / recettes fiscales inférieur à 50%) ;

- l'amélioration du ratio investissements publics financés sur ressources internes par rapport aux recettes fiscales (supérieur à 20%) ;

- l'amélioration du solde budgétaire de base ;(solde primaire de base / recettes fiscales supérieur à 15%) ;

- la non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs (variations nettes des arriérés intérieurs et extérieurs négatives).

Tableau 21 : Critères de convergence au sein de l'Uemoa

ANNEES	1995	1996	1997	Référenc e
Masse salariale/Recettes fiscales	47,7%	44,0%	39,4%	<50%
Investiss. Public/Recettes fiscales	10,8%	11,2%	12,3%	>20%
Variations arriérés intérieurs et extér.	-60,4	0,0	0,0	<0
Solde primaire de base/Recettes fisc.	25%	24,3%	28,1%	>15%

* Provisoires : DPS/MEFP

Au vue des résultats ci-dessus, le Sénégal remplit trois des quatre critères exigés et devrait fournir des efforts supplémentaires pour améliorer la couverture de ses investissements publics par ses ressources internes.

IV.2 Le Développement humain durable

Le IX^{ème} Plan a mis l'accent sur la nécessité de faire jouer aux ressources humaines un rôle actif dans l'accroissement de la compétitivité de l'économie. Cependant le développement humain ne peut se concevoir que dans un environnement écologique de qualité. En effet les objectifs de compétitivité ne doivent pas se réaliser en contradiction avec ceux du développement durable.

IV.2.1. Le développement durable.

Les considérations écologiques sont de plus en plus intégrées au mode de prise des décisions économiques. Le *développement durable* suppose que les objectifs actuels de développement fassent la place qui leur revient aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

La préservation de l'environnement et la gestion planifiée de l'exploitation des ressources naturelles ne relèvent pas seulement d'une approche quantifiée en rythme de croissance. Elles comportent également une dimension économique et sociale que traduit le concept de « développement humain durable ». Elles renvoient ainsi à un exercice de planification et de gestion de l'économie nationale qui doit intégrer la problématique environnementale dans la définition des politiques et stratégies de développement économique et social.

Cependant, la préservation de l'environnement est une préoccupation qui dépasse les frontières nationales. Fort de cela, le Sénégal a ratifié toutes les conventions relatives à l'environnement. Ce qui constitue un gage nécessaire à l'adhésion des partenaires au développement dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets pour un développement durable. L'appui de nos partenaires est essentiel en raison des véritables défis environnementaux qui se posent dans notre pays.

Les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, des forêts et de la couche fertile de terre arable, la prolifération des déchets industriels, urbains et domestiques, les progrès alarmants de la pollution de l'air et de l'eau, l'explosion urbaine et ses corollaires constituent, sans doute, les phénomènes environnementaux les plus préoccupants au Sénégal.

Face à cette situation, non seulement la mise au point de stratégies de gestion des ressources naturelles et de l'environnement de plus en plus élaborées, est nécessaire mais aussi l'évolution de notre perception sous-jacente des problèmes écologiques constituent un tournant décisif.

Il est important de procéder à l'état des lieux des ressources naturelles pour mesurer l'ampleur de leur dégradation :

- les forêts naturelles, qui en 1980 représentaient 8,1 millions d'ha, ne constituent plus en 1990 que 7,5 millions d'ha, soit une disparition de quelque 7,4% des ressources végétales en 10 ans ;
- entre 1980 et 1990, les ressources ligneuses ont accusé une baisse annuelle de 2 millions de m^3 . Au même moment, la productivité naturelle a connu une baisse de 0,1 à 0,4 $m^3/ha/an$ dans le nord et 1,5 à 3 $m^3/ha/an$ dans le sud ;
- le Sénégal a perdu 82% de l'habitat de sa faune et flore sauvages;
- les sols se dégradent sous l'effet conjugué de la sécheresse, de la diminution de la couverture forestière et de l'utilisation insuffisante ou inappropriée de fertilisants, ce qui engendre une forte réduction des rendements agricoles qui a atteint durant la dernière décennie dans le bassin arachidier, taux variant entre 3 et 5% an ;
- les ressources halieutiques s'épuisent rapidement du fait de la pêche industrielle essentiellement maritime dont les mises à terre sont officiellement estimées à 100.000 tonnes en moyenne par an, mais fréquemment accusée de surexploiter certaines espèces. Parallèlement, la sécheresse a contribué à réduire considérablement les captures au niveau du plateau continental faisant ainsi passer la production de 20 000 tonnes à 8 000 tonnes au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluent;
- la dégradation des ressources en eau se manifeste par l'intrusion marine. Ce phénomène dépasse fréquemment le seuil des 100mg/l (la salinité de l'océan étant de 36mg/l). A cela s'ajoute la pollution des eaux douces souterraines par l'infiltration des eaux de ruissellement drainant des pesticides, des germes pathogènes divers provenant de décharges publiques de déchets non traités. A titre indicatif, la concentration de nitrates atteint à Thiaroye 16 fois le seuil de tolérance admis (800mg/l au lieu de 50mg/l) ;

- la production agricole par tête d'habitant se réduit sans cesse sous l'effet de la dégradation générale des conditions écologiques. De ce fait, le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole intérieure ne dépasse guère 52% ;

- l'augmentation de la population urbaine et sa paupérisation croissante ont eu des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement adéquat du cadre de vie. En plus, les problèmes liés à la gestion des ordures ménagères, des produits chimiques, des déchets dangereux, des émissions de gaz à effets de serre et substances appauvrissant la couche d'ozone et à la pollution par les eaux usées domestiques et industrielles constituent une menace permanente pour la santé publique et une limitation des utilisations environnementales.

La concentration urbaine s'accompagne de problèmes et risques auxquels les hommes sont confrontés dans les établissements humains. En effet, avec plus de 2 millions d'habitants, DAKAR abrite près de 95% des unités industrielles du pays. Cela explique l'importance des rejets et risques industriels constatés dans les zones de HANN, BEL AIR et THIAROYE SUR MER. Ces risques, accentués par la vétusté des installations et la présence d'habitations à proximité des zones industrielles , concernent essentiellement :

- le manque de traitement des déchets solides, liquide et gazeux rejetés par les unités industrielles ;
- la manipulation et le transport hors norme prescrite de sécurité de produits chimiques et d'hydrocarbures ;
- la non existence de périmètres de sécurité entre unités industrielles et zones résidentielles ;
- le manque de moyens adéquats de contrôle de la pollution industrielle et urbaine ;
- les émissions poussiéreuses à ciel ouvert à partir de carrière et d'effluents toxiques au niveau de certaines unités de production.

La croissance urbaine n'a pas été accompagnée de programmes conséquents d'équipement des villes ; le niveau d'accès aux services de base est resté faible (seulement 33% des ménages sont branchés aux réseaux d'adduction d'eau potable.

En zone urbaine, environ 28 % des ménages ne disposent d'aucune installation sanitaire. Seules cinq villes (Dakar, Saly Portudal , St-Louis, Louga et Kaolack) , ont des réseaux d'égout classiques. Le taux de raccordement y est très faible 15%. Cela résulte en partie du coût élevé des branchements individuels(près de 250 000 Fcfa par branchement en dehors du matériel à la charge de l'abonné). Les infrastructures d'assainissement de ces villes se présentent comme suit:

Tableau 22 : Situation du réseau d'assainissement en 1997.

VILLES ASSAINIES	POPULATION	IMPORTANCE DE L'INFRASTRUCTURE			POPULATIONS DESSERVIES	TAUX DE DESSERTE
		LINEAIRE RESEAU	NBRE DE ST. RELEV	NBRE DE STEP		
DAKAR	1 930 000	630 km	26	2	810 000	49%
Saint-Louis	145 000	35 km	6	1	48 000	42%
Louga	70 000	18 km	5	1	4 000	22%
Kaolack	170 000	16 km	4	1	6 750	6%
Saly	(Hotels)	4,5 km	2	1	(hotels)	4%
Portudal						99%
Thiès	233 000		inachevé			0%

Source : ONAS

Environ 76 % des habitants des villes et des périphéries urbaines bénéficient actuellement des dispositifs d'assainissement individuels : fosse septique (68 %), fosse étanche (25 %), latrines (7 %). La majeure partie des eaux ménagères est déversée dans la rue, ce qui provoque des risques de pollution.

En milieu rural, le pourcentage des ménages dépourvus de toute installation sanitaire est de 62 % et il n'existe aucun système d'assainissement collectif. La solution classique utilisée pour l'évacuation des excréta a été les latrines traditionnelles qui présentent des risques de contamination et de nuisance. Des latrines de type VIP (latrines à fosse ventilée) sont réalisées mais leur nombre reste très insuffisant. Les eaux ménagères sont rejetées dans le sol ou dans les cours d'eau, ce qui se traduit par une perturbation de l'équilibre écologique et une modification de la faune et de la flore. De nombreux puits, souvent de faible profondeur, encore utilisés, sont particulièrement exposés aux infiltrations d'eaux usées.

L'insuffisance des systèmes d'assainissement ou d'égout, la pollution des lacs et des nappes souterraines font courir à la population de graves risques sanitaires. Des actions de sensibilisation du public sur l'hygiène sont attendues des pouvoirs publics à travers les programmes d'approvisionnement en eau.

Malgré cette importante dégradation des ressources naturelles, le Sénégal dispose encore de potentialités naturelles qu'il importe de valoriser rationnellement en vue d'en préserver la base dans la perspective d'un développement viable à long terme. En effet :

* les estimations de 1992 en bois de service indiquent l'existence de potentiel de 49 millions m³ dont 92% sont localisés dans les trois régions forestières (Kolda, Tambacounda et Kaolack) ;

* un potentiel de ressources en eau globalement satisfaisant et comprenant d'une part, des eaux de surface dont les plus importantes sont relatives au fleuve Sénégal (bassin de 220.000 km² avec 60.000 au Sénégal), au fleuve Gambie (bassin de 77.000km² dont 54.600 au Sénégal), au fleuve

Casamance (bassin de 20.150km²) et d'autre part des eaux souterraines estimées à plusieurs centaines de milliards de m³ de réserves qui peuvent pallier les insuffisances pluviométriques ;

*les terres cultivables sont estimées à 3,5 millions d'ha dont 2,4 millions effectivement exploitées, ce qui laisse une marge théorique de quelque 1,1 million d'ha ;

* une dizaine d'aires protégées à l'échelon national couvrant quelques 2.200.000 ha parmi lesquelles, le parc national des oiseaux du Djoudj, celui de Niokolo Koba à l'écologie, la faune et la flore suffisamment variées occupent une place importante. Ce potentiel présente des atouts non négligeables en matière d'éco-tourisme, moyennant des investissements et aménagements appropriés ;

* la pêche et l'aquaculture continentales présentent un potentiel assez appréciable mais sous-valorisé du fait d'une organisation et d'un système de gestion actuellement déficients ;

* enfin, dans le domaine minier et énergétique, les réserves prouvées de fer au Sénégal oriental représenteraient 700 millions de tonnes de minerai ; la tourbe dans les Niayes et les delta du Sine Saloum et de la Casamance, un potentiel global de 52 millions de m³ auxquelles s'ajoutent quelques poches d'hydrocarbures (gaz à Diamniadio et pétrole du Dôme Flore au large de la Casamance)

IV.2.2 Le développement humain.

L'homme est la variable stratégique du développement . En tant que facteur de production , il contribue pour les pays à faible technologie pour une large part à la production. La santé et l'éducation constituent des aspects essentiels de la valorisation des ressources humaines et participent à l'accroissement de la productivité du travail.

Toute économie qui veut continuer à procurer à ses citoyens un niveau de vie élevé et participer pleinement à l'économie mondiale devra intégrer la valorisation des ressources humaines dans sa stratégie de développement.

Le succès dépendra du **niveau de formation des individus et de la qualité des infrastructures**. Le niveau de vie de la nation dépendra de la capacité de ses citoyens à ajouter de la valeur à l'économie mondiale grâce au système de transport et de communication qui relie les centres de performances.

Les caractéristiques de la population

Au Sénégal , la population est estimée en 1997 à 8 800 000 habitants sur la base d'une hypothèse de croissance annuelle moyenne de 2,7%. Elle se caractérise par une forte proportion de jeunes , un niveau de fécondité élevé et une répartition

spatiale déséquilibrée . En effet les densités varient d'est en ouest de 6 habitants au Km carré à plus de 2700 habitants au Km carré. La population urbaine croît plus vite que le milieu rural .

Aujourd'hui, presque 60 % de la population a moins de 20 ans tandis que la tranche d'âge de 15 à 34 ans représente environ 50 %. La population active s'accroît au rythme de 3% par an, soit près de 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois en moyenne par an.

Par ailleurs l'augmentation rapide du taux d'activité des femmes qui gravitait autour de 34% au milieu des années 70, a connu une forte expansion en passant à plus de 54% en 1991.

Le dynamisme structurel de la population, reste toujours une donnée de taille pour le développement économique et social. Ce dynamisme reste lié à la fécondité qui dépend de la nuptialité, de l'usage de la contraception et du prolongement de l'allaitement.

Les femmes urbaines ont une fécondité moins élevée que celle des femmes rurales surtout dans la tranche d'âge 15 à 28 ans, compte tenu du taux de fréquentation du système scolaire qui varie de manière considérable de la ville à la campagne.

L'âge du premier mariage recule , le pourcentage des célibataires dans la tranche d'âge 15-19 ans est passé de 43% en 1978 à 57% en 1986 pour atteindre 71% en 1992/93. Aujourd'hui, ce taux pourrait dépasser 80%. Cette évolution s'explique par la progression du taux de scolarisation et du niveau d'instruction des populations concernées.

Le niveau d'utilisation de la contraception reste encore faible surtout par rapport à la connaissance d'une méthode. Le taux de prévalence contraceptive demeure encore très faible pour les femmes mariées (16,7% en 1997 contre 7,5% en 1992/93). Les acquis du PSE/PF peuvent être ainsi résumés :

- une amélioration de la connaissance et de l'utilisation des méthodes contraceptives ;
- une meilleure qualité des services cliniques de Planning Familial(PF) grâce à la formation et au recyclage des médecins de district, des coordinatrices SMI/PF, des sages-femmes exerçant au niveau des centres de santé ;
- la mise en place de centres de référence régional ;
- une attitude plus favorable de la population, des femmes en particulier vis à vis de la Planification Familiale (PF).

Le résultat obtenu est un taux de prévalence contraceptive au niveau national de 8,1% en 1997 grâce à l'extension des services de PF dans le Système de Santé Public et Privé, la promotion des services de PF par des activités d'IEC, le

développement du partenariat avec les ONG intervenant dans le secteur ainsi que le renforcement institutionnel du Service National d'Education pour la Santé (SNEPS).

Cette structure de la population ainsi que son évolution pèsent de plus en plus sur la capacité de l'économie à répondre aux besoins sociaux (emploi éducation , santé...).

La santé

La santé des populations est un aspect capital de la qualité des ressources humaines puisqu'il conditionne la disponibilité à l'activité de production. Au Sénégal les infrastructures sanitaires et sociales doivent soutenir des besoins croissants d'une population en expansion.

Le ratio population/ infrastructure se détériore depuis 1988. Les effectifs du Ministère de la Santé sont passés aussi de 5904 agents en 1989 à 4813 en Décembre 1994. Cette situation a conduit les populations à accroître leur prise en charge dans ce domaine.

Le taux de mortalité au Sénégal est actuellement de 18 pour mille. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes.

En 1992/93, les taux de mortalité infanto-juvénile s'établissent à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et à 131,4 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. Entre 1978-92 et 1988-92, le quotient de mortalité infantile a subi une baisse de 24% alors que le quotient de mortalité juvénile a baissé de 43%. Cette amélioration de la mortalité de l'enfance est principalement liée aux progrès réalisés par les programmes d'immunisation entrepris par les autorités publiques depuis 1981/82. Le taux de couverture vaccinale complète pour les enfants de 12-23 mois est passé de 21 % en 1986 à 65% en 1992/93.

La santé maternelle est préoccupante. Le risque obstétrical lié à la grossesse et à la maternité reste très élevé au Sénégal : le taux de mortalité maternelle est estimé à 510 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes durant la période 1979-92.

Les résultats de l'évaluation des objectifs intermédiaires publiés en Août 1996 montrent que des progrès notoires ont été enregistrés par le PEV, particulièrement en ce qui concerne les antigènes ciblant les enfants de 12 à 23 mois. Le BCG passe de 67% en taux de couverture en 1992 à 83% en 1996 ; le DTC3 de 32% à 61%, le VPO3 de 33% à 61%, la rougeole de 23% à 51% et la fièvre jaune de 23% à 45%. Le PEV, en raison de son impact positif sur la situation sanitaire des populations, doit être érigé en rang de première priorité dans les programmes de santé .

Le paludisme est l'endémie parasitaire la plus répandue au Sénégal de même qu'il constitue encore la première cause de mortalité chez l'enfant et la femme. En 1993, sur les 15 premières causes de mortalité , le paludisme est responsable de

29,6 % des cas, les parasitoses de 9,5 %, les affections de la peau de 6 % et les affections respiratoires de 4,7 %. Le nombre cumulé de "sidéens" est passé de 1297 en 1994 à 2168 cas en 1996 mais le taux de prévalence se maintient à 1% .

Les différentes réformes engagées en matière de politique du médicament ont permis une amélioration de la disponibilité effective des médicaments aux niveaux des structures sanitaires de base, une plus grande maîtrise du circuit d'approvisionnement du médicament et le renforcement du rôle de la PNA dans sa fonction d'organisme de régulation du marché du médicament.

L'Etat continue à fournir d'importants efforts à l'endroit du secteur de la santé aussi bien en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissements. Ainsi, l'ensemble des dépenses (investissement et fonctionnement) par habitant passe de 2313 F.CFA en 1990 à 2485 F.CFA en 1996 soit une progression réelle de plus de 7% sur la période. Les investissements du système dépendent essentiellement des ressources extérieures soit 83,2% en 1991 et 93,4% en 1996.

Les activités mises en oeuvre pour améliorer la participation des populations ont permis de dynamiser l'action des Comités de santé aussi bien au plan financier qu'au plan de la participation aux actions de santé publique. Le niveau de la participation financière des populations polarisées par les comités de santé est passé de 300 millions de F.CFA en 1992 à plus de 3 milliards de F.CFA en 1996.

Selon l'enquête sur les priorités réalisée en 1992 , 30% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire d'acquisition de 2 400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant cet indicateur, 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres. Depuis 1992 le revenu national par tête a fortement évolué passant de 301 018 FCFA en 1995 à 317 625 Fcfa en 1996 et 334 864 en 1997.

Education et Alphabétisation

La place de l'éducation dans la contribution au développement humain, est capitale car c'est l'éducation qui conditionne la qualité des ressources humaines et leur aptitude à augmenter la productivité globale. Le secteur de l'éducation a été pendant longtemps prioritaire dans les options de développement.

Le niveau de valorisation des ressources humaines par l'éducation et la formation constitue un argument décisif pour l'attraction des flux de capitaux privés.

Depuis les années 70, le secteur de l'éducation est en crise comme en témoignent certains indicateurs. En 1996, le Sénégal compte une population de 1.103.152 élèves dont 875000 dans l'élémentaire, 149000 dans le moyen, et 53 000 dans le secondaire. L'enseignement technique occupe une faible place, ses effectifs s'élèvent à 5461.

Le taux brut global de scolarisation est passé de 54,4% en 1994 à 54,6% en 1995 pour atteindre en 1996 57% selon la DPPE. Le taux brut des filles est aussi en

augmentation 46,1 ; 46,6 ; 49,8% respectivement pour les mêmes années. Cette amélioration résulte de l'introduction des classes à double flux et des classes multigrades (74 élèves par enseignant et 61 élèves par classe en moyenne) et du recours au recrutement des 1200 volontaires par an dans l'éducation à partir de 1995 qui a permis d'ouvrir 800 classes fermées à cause du manque de maîtres. Ces indicateurs sont des moyennes qui cachent de fortes disparités à l'intérieur du système scolaire selon les régions et les types d'enseignement (privé et public). La crise qui a paralysé le système scolaire pendant plusieurs semaines en 1997, témoigne du dualisme qui existe dans ce système avec d'un côté un secteur privé avec une qualité d'enseignement proche des normes internationales, et de l'autre, un secteur public qui rencontre de plus en plus de difficultés (grèves sporadiques...)

Par ailleurs le système est caractérisé par :

- un fort taux de rejet (abandons volontaires ou non). En effet sur 88 élèves de l'enseignement élémentaire (dont deux seulement ont fait le cycle préscolaire), seuls 15 accèdent à l'enseignement moyen à l'issue duquel il ne reste plus que 6 élèves dont 1 seul obtiendra le baccalauréat;
- une prédominance de l'enseignement général par rapport à l'enseignement technique qui représente environ 10% de l'enseignement secondaire, alors que cet ordre d'enseignement est le plus proche de la sphère de production;
- un accès à l'université est de plus en plus sélectif, en effet le baccalauréat n'est plus le diplôme d'entrée automatique dans l'enseignement supérieur qui a connu une réforme importante dont le but est d'accroître la vocation de recherche au détriment des oeuvres sociales. Les effectifs ont évolué en conséquence de -1% pour l'UCAD entre les années académiques 1993/94 et 1994/95;
- le taux d'analphabétisme reste très élevé, de l'ordre de 68% chez les hommes, contre 78% chez les femmes en 1995.

Emploi

L'offre d'emploi a suivi une courbe divergente de celle de la demande d'emploi. De 98% en 1960, le taux d'occupation continue de décliner en passant à 96.8% en 1976 et 88.7% en 1991 donnant ainsi un taux de chômage de 10.33% (ESP).

la Fonction Publique a vu ses effectifs plus que doubler, entre 1960 et 1980, pour atteindre 70 000 agents environ, avant de stagner, puis décroître depuis le milieu des années 80 jusqu'à 64 085 en 1995.

En 1991, l'enquête auprès de 8391 établissements dans le cadre de la DASMO et les travaux opérés sur le fichier du CUCI ont permis d'estimer à 130 000 le nombre d'employés du secteur privé moderne (97 853 employés permanents, 9.000 employés saisonniers et 23 000 employés journaliers).

L'emploi rural concerne les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) qui ne permettent qu'un faible taux d'occupation. Le taux d'occupation moyen y est estimé à 38%.

La situation du marché du travail a réagi négativement sur la protection sociale aussi bien pour la CSS que pour l'IPRES - en baissant d'avantage le ratio actif / inactif à titre d'exemple pour l'IPRES, on est passé de cinq (5) cotisants pour un (1) retraité à deux (2) cotisants pour un (1) retraité.

L'acquisition de logement est une préoccupation très forte des sénégalais. Les principaux opérateurs que sont la SNHLM, la SICAP, HAMO, les promoteurs privés, coopératives d'habitat n'arrivent à satisfaire ce besoin qu'à hauteur de 10 à 20 %. En effet l'autoconstruction produit encore l'essentiel (80 à 90%) du parc de logements surtout pour les locaux destinés à la location simple.

En guise de conclusion et pour illustrer cet important objectif du IX éme Plan à savoir le développement humain, l'indice du développement humain (IDH) du Sénégal optique programme des nations unies pour le développement (PNUD) est calculé sur la période 1990-1997.

Son évolution sur la période est relativement faible. Malgré le bon comportement des deux indicateurs sociaux (niveau d'éducation et espérance de vie à la naissance), l'IDH a été tiré à la baisse par sa troisième composante à savoir la production des richesses par tête. En effet Le PIB réel a stagné durant cette période.

L'impact de la dévaluation sur le déflateur du pib a contribué à partir de 1994 à modérer l'évolution du PIB réel par tête.

Tableau 23 : Evolution de l'IDH au Sénégal (1990-1997)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Espérance de vie	50	50,5	51	51,5	52	52,5	53	53,5
	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45	0,46	0,47	0,47
Alphabétisation	28	29,6	31,2	33	34	36	37,7	39,2
	0,28	0,30	0,31	0,33	0,34	0,36	0,37	0,39
Scolarisation	57,1	56,8	55,8	54,3	54,4	54,6	57	59,8
	0,57	0,57	0,56	0,54	0,54	0,55	0,57	0,60
Niveau éducatif	0,38	0,39	0,39	0,40	0,41	0,42	0,44	0,46
PIB réel /hab.	752,9	702,5	750	674,9	869,5	919,6	940,2	978,5
IDH	0,3011	0,3043	0,3122	0,3127	0,3003	0,30924	0,31545	0,36

IV.2.3. La Bonne Gouvernance

A la suite de "Sénégal 2015" qui a mis en exergue la question des pouvoirs, le IXème Plan a identifié les problèmes institutionnels comme des obstacles importants au développement. Pour atteindre l'objectif de compétitivité et de développement durable, la société sénégalaise devra relever cinq défis. Chacun de ces défis participe à la bonne gouvernance. Cependant la construction d'un Etat stratège en est un volet essentiel.

L'Etat stratège devrait accroître l'efficacité de ses interventions (infrastructure de production, sécurité publique, stabilité sociale, gestion de l'économie, relations extérieures) et déconcentrer ses pouvoirs. Pour cela il convient de pallier la faiblesses des capacités de formulation des politiques et programmes et la faible capacité d'absorption des crédits et aides mis à la disposition du pays (Gouvernement, organisations non gouvernementales). La culture d'évaluation et d'audit financier interne et externe doit être promue tant au sein de l'administration que du secteur privé.

La réforme de la Fonction Publique entreprise en 1997 est une partie de la grande réforme administrative qui devrait à terme permettre de fournir un service de qualité aux Administrés.

L'Etat stratège est aussi capable d'assurer le renforcement des institutions dans leur rôle, d'assurer plus de transparence et une efficacité plus grande à

l'exercice du Pouvoir tout en promouvant les libertés, gages de leur auto-administration par les citoyens. L'approfondissement du processus démocratique est une nécessité pour atteindre les objectifs de bonne gouvernance. La création d'un organisme de contrôle des élections l'Observatoire National des Elections (ONEL) participe de cette dynamique. L'enracinement du processus démocratique passe aussi par la qualité des réformes entreprises au plan économique et la capacité des institutions à jouer leur rôle : mettre en œuvre un code électoral consensuel, assurer une meilleure répartition des pouvoirs et promouvoir une administration efficace.

Dans ce cadre, un système judiciaire à la crédibilité accrue, avec un effectif satisfaisant de magistrats mieux formés aux réalités économiques, contribue à sécuriser le monde des affaires. C'est un préalable à l'attrait des investissements privés et au développement de la bourse des valeurs mobilières.

Cependant au delà des partis politiques, l'exercice du Pouvoir devrait davantage concerner les populations notamment à travers leurs organisations car l'appropriation des politiques de développement est une condition importante de leur réussite. Et à ce propos, l'encouragement d'initiatives comme la création du conseil national de concertation des ruraux ou encore l'approfondissement de la décentralisation sont autant de démarches favorables. Elles contribuent de la transparence dans la définition et l'exécution des politiques autant que de la lutte contre une trop grande centralisation du pouvoir notamment par l'Administration Publique.

Le dialogue social est la condition de la participation et de la prise en charge des préoccupations du citoyen dans les politiques économiques. L'existence d'une presse plurielle capable d'exprimer les diverses sensibilités est un facteur important dans ce contexte. Le développement notable de la presse privée constatée ces dernières années de même que le soutien à la création d'une centrale d'achat en faveur de la presse écrite sont des initiatives positives qu'il convient de poursuivre.

Fidèle à son option d'approfondissement continu du processus de décentralisation, le Sénégal en a franchi une étape décisive en 1996 (année d'adoption des lois et décrets) et en 1997 (année de démarrage de la réforme). Cette étape de la décentralisation est essentiellement caractérisée par l'adoption d'un nouveau code des collectivités locales (loi n 96-06 du 22 mars 1996) ainsi qu'une série de textes subséquents.

La loi sur la décentralisation met en place les conditions d'une nouvelle gouvernance locale à travers une meilleure implication des populations dans la conduite des affaires locales et partant leur adhésion à la stratégie nationale de développement.

La phase actuelle du processus de décentralisation se caractérise par d'importants changements portant notamment sur le statut de la région devenue collectivité locale et sur les missions des collectivités locales rendues plus nombreuses et plus importantes.

Les régions, les communes et les communautés rurales ont bénéficié d'importants transferts de compétence dans des domaines où une gestion de proximité semble plus efficace. Les compétences nouvelles viennent s'ajouter à celles traditionnelles des collectivités locales dont le principe de la libre administration est encore réaffirmé. Il existe un déficit en ressources humaines bien formées à la préparation et à la gestion des projets d'intérêt local dans ces nouvelles structures .

V. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'économie Sénégalaise s'est bien inscrite dans une dynamique de croissance avec une modification de structure. L'estimation des comptes économiques pour l'année 1997 révèle un germe de changement majeur à savoir un accroissement du Produit Intérieur brut qui dépendrait de la production non agricole. Ce phénomène traduit une rupture nette avec les fluctuations erratiques de la croissance et une plus grande stabilité de l'assiette fiscale . Les réalisations de recettes à fin juin 1997 indiquent un début de substitution des impôts TVA et assimilés à ceux du commerce extérieur et un renforcement de la part des impôts sur le revenu . Ce profil des recettes permettra de mettre fin à l'incidence des prélèvements publics générateurs de déficit commercial.

Cette situation nouvelle préfigure une transformation structurelle de notre économie dans le sens des orientations du IX^{ème} Plan . Cependant , malgré les importants investissements publics dans le secteur social , des efforts sont engagés par l'Etat pour améliorer les conditions de vie des populations .

Pour consolider ces changements importants, la poursuite et l'approfondissement des réformes en vue de créer un cadre réglementaire plus propice à l'investissement privé devient une impérieuse nécessité. Les propositions de mesures relatives à la compétitivité et à l'Etat stratège ci dessous énumérées , et celles figurant dans les bilans sectoriels présentés en annexe vont dans ce sens.

Dans le domaine de la compétitivité , il s'agira d'améliorer les exportations pour tirer le maximum de profit des Actes de l'OMC. Le Sénégal devra mettre en place un vaste programme de mise à niveau de l'économie nationale pour permettre à nos entreprises d'exportation de s'adapter aux règles de l'OMC:

- la mise en service effective du Trade - Point Center pour alléger les procédures et formalités du commerce extérieur et disposer d'un système d'information sur le commerce extérieur ;
- la création d'un système de financement et d'assurance des exportations plus efficace ;
- la mise en place d'un système de gestion de la qualité des produits et des services en rapport avec l'institut Sénégalais de Normalisation(ISN) qui devra être renforcé ;

- la réforme de la fonction publique pour rendre l'administration plus efficace et ses agents plus motivés soit poursuivie;
- l'amélioration du Système de Planification par l'articulation des politiques sectorielles et des PDRI aux orientations stratégiques du IXème Plan, le respect des procédures d'instruction d'approbation et d'inscription au PTIAP des programmes et projets et l'accroissement de la capacité de formulation de politiques de programmes et de projets tant au niveau national que local.